


Enquête de Santé par Interview Belgique 2001



Livre 6 Santé et Société



**Rue de Louvain, 44
1000 Bruxelles**

**Section d'Epidémiologie
Rue Juliette Wytsman, 14
1050 Bruxelles**

Tél : 02/642.57.94

e-mail his@iph.fgov.be

**[http://www.iph.fgov.be/epidemie/epifr/
index4.htm](http://www.iph.fgov.be/epidemie/epifr/index4.htm)**

Equipe de recherche :

**Jamila Buziarsist
Stefaan Demarest
Lydia Gisle
Jean Tafforeau
Johan Van der Heyden
Herman Van Oyen**

Avec la collaboration de :

**Pieter-Jan Miermans
Francis Sartor**

Equipe logistique :

**Monique Schoonenburg
Véronique Verhocht**

Table des Matières

LIVRE 1 :

Pages

Introduction.....	8
--------------------------	----------

Objectifs de l'Enquête de Santé

I. Contenu du Questionnaire	8
II. Constitution de l'Echantillon.....	11
III. Présentation des Différents Intervenants	17
IV. Organisation du Travail sur le Terrain	19
V. Réseau d'Enquêteurs	20
VI. Contrôles de Qualité	24
VII. Degré de Participation.....	28
VIII. Facteurs de Pondération	33
IX. Tableaux de Base	34
X. Population de l'Etude	39

LIVRE 2 :

1. Etat de Santé	45
1.1. Santé Subjective	47
1.2. Santé Physique	81
1.2.1. Maladies et Affections Chroniques	81
1.2.2. Affections Aiguës	237
1.3. Santé Mentale	307
1.4. Limitations de l'Activité et Restriction de la Participation	419

LIVRE 3 :

2. Style de Vie	627
2.1. Activités Physiques	629
2.2. Nutrition	699
2.2.1. Etat Nutritionnel	699
2.2.2. Habitudes Nutritionnelles	769
2.3. Consommation d'Alcool	877
2.4. Consommation de Tabac	951
2.5. Usage de Drogues Illicites	1037
2.6. Santé et Sexualité	1081

Table des Matières

Pages

LIVRE 4 :

3. Prévention	1131
3.1. Vaccination chez les Adultes	1133
3.2. Prévention Cardiovasculaire	1201
3.3. Dépistage du Diabète	1277
3.4. Dépistage du Cancer du Sein	1319
3.5. Dépistage du Cancer du Col de l'Utérus	1375

LIVRE 5 :

4. Consommation de Soins	1401
4.1. Contacts avec des Professionnels de la Santé	1403
4.1.1. Contacts avec le Médecin Généraliste	1403
4.1.2. Contacts avec le Médecin Spécialiste	1533
4.1.3. Contacts avec le Service des Urgences	1629
4.1.4. Contacts avec le Dentiste	1679
4.1.5. Contacts avec les Professionnels Paramédicaux	1733
4.2. Hospitalisation	1773
4.3. Consommation de Médicaments	1857
4.4. Satisfaction du Patient	1985
4.5. Thérapies Non-Conventionnelles	2077

LIVRE 6 :

5. Santé et Société	2139
5.1. Accès aux Soins de Santé	2141
5.2. Différences Socio-Economiques en Matière de Santé	2187
5.3. Santé et Environnement	2193
5.4. Accidents, Sécurité Routière et Violence	2235
5.5. Santé Sociale	2339
5.6. Services Sociaux et Préventifs	2407



5.1. Accès aux Soins de Santé



Cette enquête a été réalisée à l'initiative de :

J. Tavernier

*Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique
et de l'Environnement*

J. Chabert

*Ministre des Travaux Publics, du Transport, de la Lutte contre l'Incendie
et de l'Aide médicale urgente de la Région Bruxelles-Capitale*

T. Detienne

Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de Région Wallonne

D. Gosuin

*Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature
et de la Propreté Publique, et du Commerce Extérieur de la Région Bruxelles-Capitale*

N. Maréchal

Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de la Communauté Française

H. Niessen

*Ministre de la Jeunesse et de la Famille, des Monuments et Sites, de la Santé
et des Affaires Sociales de la Communauté Germanophone*

F. Vandenbroucke

Ministre des Affaires Sociales et des Pensions

M. Vogels

Ministre de l'Aide Sociale, de la Santé et de l'Egalité des Chances de la Communauté Flamande

5. Santé et Société

La notion de santé s'est élargie au cours des siècles. Elle est étudiée au-delà d'une perspective exclusivement médicale. Elle est devenue un phénomène social à part entière. Cela signifie que la maladie et la santé prennent un sens par rapport à des exigences et des attentes liées à notre environnement, à notre insertion dans le tissu familial et professionnel. L'accès aux soins de santé, notamment dans les hôpitaux et chez les médecins, reste l'un des facteurs le plus influant sur la santé. Mais les facteurs sociaux ont également une influence sur la santé. Le mode de vie, l'environnement, les facteurs socioéconomiques et politiques prennent une grande place dans ce domaine. Cela explique l'intitulé de ce chapitre "Santé et société".

Il est subdivisé en 6 parties : 1- Accès aux soins de santé, 2- Différences socio-économiques en matière de santé, 3- Santé et environnement, 4- Accidents, violence et sécurité routière, 5- Consommation de services préventifs de santé et soins sociaux, 6- Santé sociale. A travers ces six chapitres, nous tenons à faire ressortir l'aspect sociétal de la santé publique.

Lorsqu'on parle de santé publique, cela signifie santé pour tous. Une des résolutions de l'OMS vise à réduire les inégalités en matière de santé(1). Les politiques de santé, quant à elles visent à l'amélioration de la qualité de la santé dans le souci de permettre à l'ensemble de la population d'en profiter de manière équitable. Mais le constat est que les différentes dimensions de la santé ne sont pas vécues de la même façon par l'ensemble de la population. Les formes que peuvent prendre les inégalités sociales en matière de santé sont nombreuses. Et pour s'en rendre compte, la question sur l'accessibilité des soins a été posée.

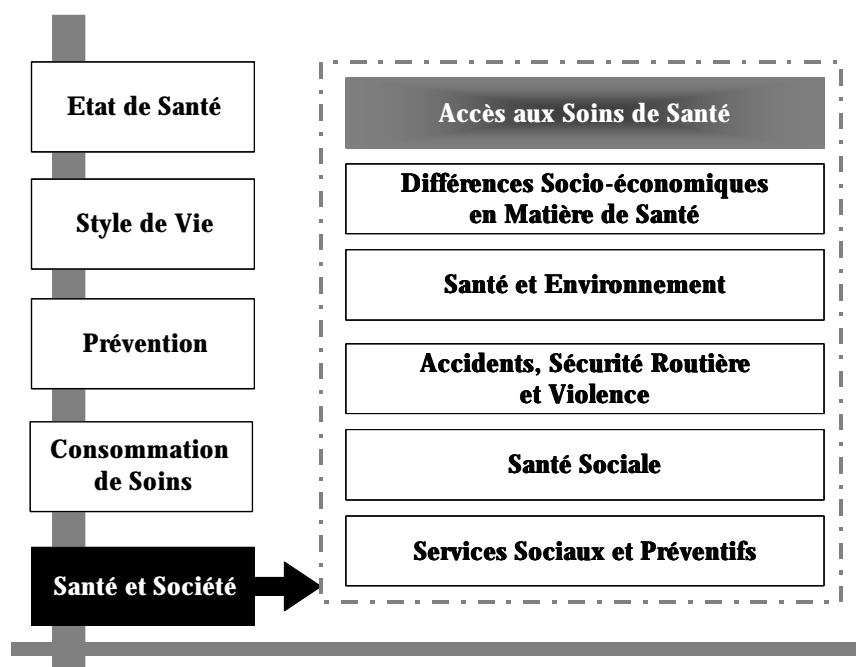
Différents facteurs influencent notre santé : le revenu, l'état de santé s'améliore proportionnellement à la hausse du revenu ; une scolarité supérieure, l'accès à un soutien affectif de la part de membres de la famille ou d'amis ; la qualité du milieu physique ; l'accès à des services ayant pour effet de favoriser la santé et un mode de vie sain, de restaurer le bien-être. Tous ces facteurs déterminent l'état de santé de la population(2).

Pour la plupart des sujets abordés dans cette enquête de santé 200, nous avons voulu savoir s'il existe des différences de résultats entre les groupes socio-économiques en fonction du niveau d'instruction. Ce chapitre se clôture par des chapitres comme les accidents, la violence verbale et physique et l'utilisation des services de santé et soins sociaux qui ont une influence tout aussi importante sur la santé.

Références

1. Les buts de la Santé pour Tous. La politique de santé de l'Europe, version actualisée, septembre 1991. Copenhague: Organisation Mondiale de la Santé, 1993.
2. La santé en France 1994-1998. Paris: La Documentation Française, 1998.

5.1. Accès aux Soins de Santé



I. Résumé

Les dépenses en matière de soins de santé constituent un poste fixe dans le budget d'un ménage. Une famille en Belgique consacre en moyenne 8% de ses revenus pour des dépenses comme les honoraires du médecin (généraliste et spécialiste), les médicaments, les hospitalisations, ... Cette part des dépenses pour les soins de santé par rapport au budget global augmente avec l'âge (de la personne de référence). Bien que ce soit moins évident en terme absolu, cette part consacrée aux soins de santé est relativement plus élevée au sein des ménages qui appartiennent à des classes sociales défavorisées.

On observe aussi des différences régionales: les dépenses pour des soins de santé sont les plus élevés, aussi bien en chiffres absolus qu'en proportion par rapport au budget global, parmi les ménages de la Région de Bruxelles par rapport aux autres régions (ces résultats sont significatifs même après ajustement pour l'âge et le sexe de la personne de référence). En comparaison avec 1997, année de la première enquête de santé, les dépenses ont augmenté en chiffres absolus ; elles n'ont par contre pas augmenté lorsque l'on évalue la proportion des dépenses par rapport au budget global du ménage.

30% environ des ménages estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter au niveau financier. Cette difficulté est d'autant plus marquée que les ménages appartiennent à une classe socio-économique défavorisée.

10% des ménages ont dû reporter temporairement le recours à certains services de soin en raison d'un manque de moyens financiers. Il y a à ce sujet de grosses différences régionales : 6% des ménages ont été confronté à ce genre de situation en Flandre, mais ce pourcentage atteint 20% à Bruxelles.

II. Introduction

Le libre choix pour le patient de son médecin traitant, la liberté thérapeutique pour le médecin et la garantie de l'accessibilité aux soins de santé constituent les principes de base du système de soins de santé en Belgique. Ce système s'est surtout développé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale ; il se distingue par son caractère obligatoire, large et quasi universel. Malgré cela, on identifie à ce jour certains groupes de population qui ne bénéficient pas complètement de la protection offerte par le système de santé.

On peut citer notamment les indépendants qui ont seulement une assurance obligatoire pour les "gros risques", c'est-à-dire les hospitalisations. Ils ont malgré tout la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire sur base volontaire. On peut citer aussi les personnes en situation précaire comme les candidats réfugiés, les indépendants avec un faible revenu, les personnes exclues du chômage, ... (1).

Malgré les nombreuses adaptations qu'il a subies, le système présente toujours les caractéristiques fondamentales qui ont présidé à sa mise en place : l'assurance contre les risques en matière de santé qui peuvent mener, suite à une incapacité ou une invalidité, à une diminution ou une perte des capacités de travail et des revenus. Le principe qui sous-tend le système est que le patient prend en charge l'ensemble des frais d'honoraire du médecin qu'il consulte. La mutualité à laquelle il appartient lui rembourse ensuite une partie de ses frais. La partie non remboursée est appelée le ticket-modérateur.

On attend donc du patient d'avancer lui-même d'abord les fonds nécessaires pour couvrir les frais médicaux ; il sera remboursé par la suite. Depuis 1997 toutefois un nouveau système a été mis en place pour faire face au problème lié au montant parfois élevé de la facture ; il s'agit de ce que l'on appelle le tiers payant. Ce système a été introduit avant tout pour les hospitalisations. Ici, le patient ne paie que le ticket modérateur et le reste des frais est payé directement par la mutuelle au prestataire de soins. On ne peut pas en principe utiliser ce système pour les consultations chez le médecin. Il existe certains groupes spécifiques dont les personnes qui ont droit à la franchise sociale, les Veuves, Invalides, Pensionnés et Orphelins (VIPO's) qui ont droit à un taux de remboursement majoré, ...). Ces groupes peuvent bénéficier du système de tiers payant même dans le cadre des consultations, des visites à domicile et pour une grande part de soins dentaire (2). Cette disposition est toutefois relativement peu appliquée notamment peut-être parce que les procédures sont assez compliquées (1).

Outre le problème que peut poser le fait que le patient doive avancer les frais d'honoraires, le ticket modérateur en lui-même peut parfois aussi être un obstacle dans l'accessibilité des soins de santé. En effet, ce ticket modérateur a été régulièrement augmenté au cours des dix dernières années en raison des problèmes financiers auxquels a dû faire face le secteur des soins de santé et l'assurance maladie invalidité. Les augmentations ont touché surtout les consultations, les visites à domicile et les hospitalisations (3). Durant la même période, le système de franchise sociale a été mis en place depuis le 1 janvier 1994 ; celui-ci vise à limiter le montant total des tickets modérateur payé sur une année par une même personne. La franchise sociale a permis de limiter à 15.000 FB ou 372 Euros le montant des participations que les gens doivent payer eux-même dans le cadre des soins de santé ; ceci est valable pour les handicapés, les personnes qui touchent un minimum vital (minimex), les chômeurs, les VIPO's avec remboursement préférentiel, ...). Grâce à ce système de franchise fiscale, le montant maximum du ticket modérateur est limité en fonction des revenus de la personne concernée (2). En outre, une réglementation spécifique vient d'être développée récemment pour réduire les dépenses de soins de santé des personnes souffrant d'une maladie chronique

Le but de ce module est d'avoir une estimation des coûts supportés par les ménages pour les soins de santé et ce aussi bien en chiffre absolu que relatif. On vise également à estimer le nombre de ménages qui ont des problèmes pour supporter les coûts en matière de soins de santé ou qui ne disposent pas des moyens suffisants pour pouvoir prendre en charge les dépenses nécessaires dans ce domaine.

III. Questionnaire

Pour le calcul des dépenses absolues et relatives pour les soins de santé, il a été demandé à un membre du ménage de dire combien a été dépensé au cours du mois qui a précédé l'enquête.

AC.01. Combien votre ménage a-t-il dépensé au cours du mois passé pour des prestataires de soins comme les médecins, spécialistes, dentistes

AC.02. De combien votre ménage a-t-il été remboursé au cours du dernier mois par la mutualité. Si vous ne connaissez pas le montant de manière précise, donnez une estimation.

AC.03. Combien votre ménage a-t-il dépensé au cours du dernier mois pour acheter des médicaments (prescrits en non prescrits) ? Si vous ne pouvez pas donner un montant exact, donnez une estimation.

AC.04. Combien votre ménage a-t-il dépensé au cours du dernier mois pour payer les frais de prise en charge dans une institution de soins (hôpital, maison de repos, institution pour personne handicapée) ? Si vous ne pouvez pas donner un montant exact, donnez une estimation

Pour les ménages qui ont eu des dépenses dans le cadre de la prise en charge au niveau d'une institution, des questions complémentaires ont été posées, comme par exemple sur le type d'institution :

AC.05. Pouvez-vous préciser pour quel type d'institution votre ménage a dû payer les frais de prise en charge au cours du dernier mois?

De nouvelles questions ont été introduites dans l'Enquête de Santé 2001 ; elles concernent les ménages qui ont dû engager des dépenses pour du matériel médical (pansements, matériel de désinfection, ...). On demande ici aux ménages quelles ont été leurs dépenses au cours de mois précédents l'enquête en ce qui concerne ce genre de matériel (AC06).

AC.06. Les dépenses possibles pour les soins de santé ne sont pas limitées seulement aux dépenses pour les prestataires de soins, les médicaments ou le séjour dans une institution de soins. Des accessoires médicaux peuvent eux aussi induire des coûts. Je vais vous citer une liste d'accessoires médicaux, pouvez-vous à chaque fois me dire combien votre ménage a dépensé au cours du mois dernier pour chacun de ces items.

La participation du patient aux frais des soins de santé est toujours de rigueur même si l'on tient compte des différentes mesures qui ont été mises en place comme le remboursement direct par les mutuelles (tiers-payant) et les différents régimes préférentiels de remboursement.

AC.07. Trouvez-vous que votre contribution personnelle pour les soins de santé (l'argent que vous devez payer vous-même) est facilement supportable pour votre budget ?

Si les coûts à supporter par le patient sont trop élevés, peuvent entraîner certains ménages à reporter des soins dont ils auraient besoin. Il a été prévu donc dans le cadre de l'enquête de vérifier dans quelle mesure les ménages sont confrontés à ce genre de problème. Des questions ont donc été posées aux gens pour savoir s'ils ont eu besoin à un moment précis au cours des douze derniers mois d'un service de soins mais ont dû y renoncer pour des raisons financières ; il s'agissait de soins médicaux, de soins dentaires, de médicaments soumis à prescription, de lunettes, de soins de santé mentale (AC08 – AC09 – AC10 – AC11 – AC12).

AC.08. Il est difficile pour certains de recevoir des soins médicaux lorsqu'ils en ont besoin. Au cours des 12 derniers mois, vous ou quelqu'un de votre ménage a-t-il eu besoin de soins médicaux ou d'une opération qu'il n'a pas pu se payer ?

AC.09. Au cours des 12 derniers mois, vous ou quelqu'un de votre ménage a-t-il eu besoin de soins dentaires qu'il n'a pas pu se payer ?

AC.10. Au cours des 12 derniers mois, vous ou quelqu'un de votre ménage a-t-il eu besoin de médicaments sur prescription qu'il n'a pas pu se payer ?

AC.11. Au cours des 12 derniers mois, vous ou quelqu'un de votre ménage a-t-il eu besoin de lunettes qu'il n'a pas pu se payer ?

AC.12. Au cours des 12 derniers mois, vous ou quelqu'un de votre ménage a-t-il eu besoin de soins en santé mentale qu'il n'a pas pu se payer ?

IV. Indicateurs

- Dépenses supportées par les ménages pour des soins de santé, en chiffres absolus et relatifs. Toutes les dépenses (du mois qui précède l'enquête) sont prises en compte pour calculer le chiffre absolu. Ces dépenses sont ensuite comparées au revenu du ménage qui calcule le chiffre relatif.
- Dépenses relatives des ménages pour les soins de santé, suivant le type
- Appréciation personnelle par rapport aux dépenses en matière de soins de santé
- Nécessité éventuelle de reporter une prestation de soin pour des raisons financières

Pour les trois derniers indicateurs il sera possible de comparer les résultats des enquêtes de 1997 et de 2001.

V. Résultats

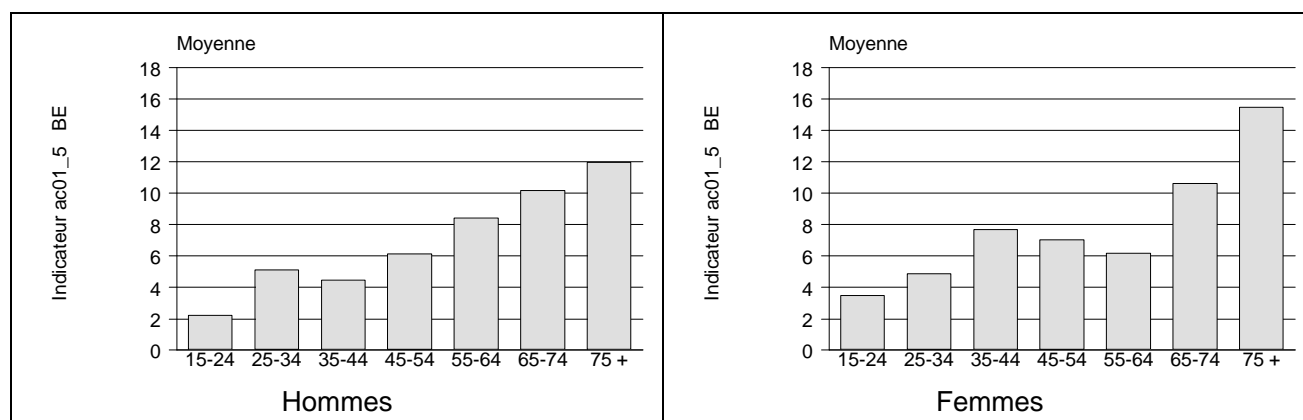
V.1. Belgique

V.1.1. Dépenses pour des soins de santé (AC01_4, AC01_5)

En moyenne, un ménage dépense en Belgique € 110 par mois pour des soins de santé ; cela représente environ 8% des revenus du ménage. Il s'agit ici bien des dépenses faites par le ménage, sans prendre en compte les remboursements éventuels. Ces dépenses pour des soins de santé augmentent clairement en fonction de l'âge:

- en moyenne € 38 pour les « jeunes ménages » c'est-à-dire les ménages avec une personne de référence jeune, soit 3% du budget total du ménage
- en moyenne € 144 pour les « ménages âgés » c'est-à-dire les ménages avec une personne de référence de 75 ans ou plus, soit 14% du budget total du ménage.

Figure 5.1.1.1 : Dépenses moyennes des ménages pour des soins de santé, par sexe et par âge (de la personne de référence), Enquête de Santé, Belgique, 2001.



En chiffres absolus, les dépenses pour les soins de santé sont les plus élevées au sein des ménages dit « complexes » (€ 136 par mois). En chiffres relatifs par contre, les dépenses pour les soins de santé sont les plus élevées au sein des ménages sans enfants : 9% du budget total. Ces différences ne sont pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

Les dépenses moyennes varient sensiblement en fonction du niveau d'instruction et du niveau de revenu. En chiffres relatifs, les catégories sociales défavorisées (tant en ce qui concerne le niveau d'instruction que le niveau de revenu) consacrent une plus grosse partie de leur budget pour les soins de santé : 12% pour les ménages dont la personne de référence n'a suivi qu'un enseignement primaire ou n'a pas de diplôme du tout, contre 6% pour les ménages dont la personne de référence a suivi un enseignement supérieur. Ces différences sont significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge (Tableau 5.1.1.1).

Un même profil est retrouvé si l'on prend en compte le niveau de revenu du ménage: 15% du budget est consacré aux dépenses en matière de soins de santé dans les ménages avec les revenus les plus faibles, contre 4% dans les ménages avec les revenus les plus élevés.

Les ménages de la région bruxellois dépensent le plus en matière de soins de santé quand on les compare aux autres régions, mais aussi quand on les compare aux autres zones d'urbanisation. En terme absolu, les ménages de Bruxelles dépensent en moyenne € 140 pour des soins de santé, soit 10% du budget du ménage. Les dépenses les plus faibles sont observées en Flandre aussi bien en terme absolu (€ 97) que relatif (7%).

Après standardisation pour le sexe et pour l'âge, les dépenses relatives sont significativement plus élevées dans la zone urbaine de Bruxelles par rapport aux autres zones ; elles sont aussi plus élevées à Bruxelles par rapport à la Flandre. On ne trouve par contre de différences significatives entre la Région Flamande et la Région Wallonne.

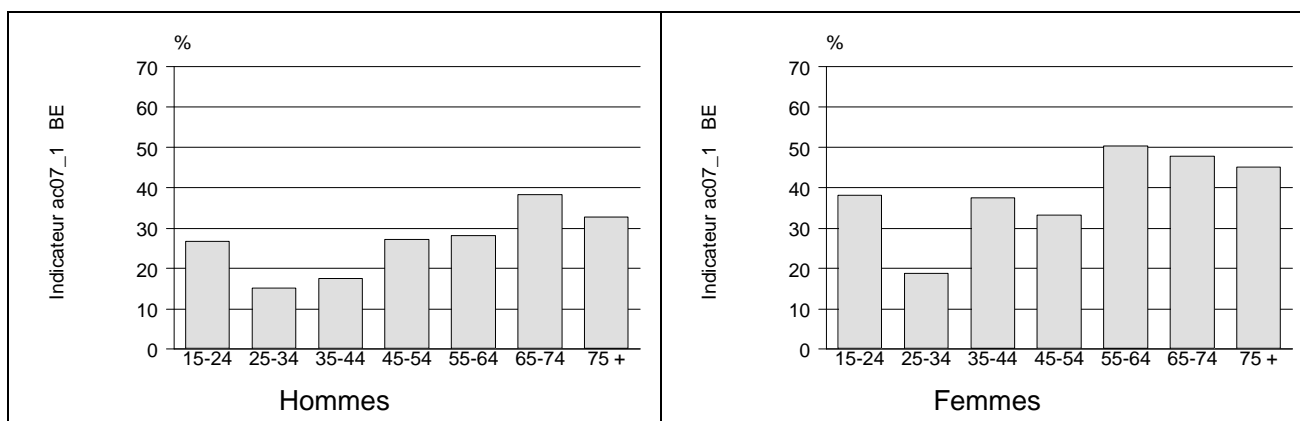
La comparaison entre 1997 et 2001 n'est qu'indicative car les dépenses pour du matériel médical n'avaient pas été prises en compte en 1997. Ces dépenses ont augmenté en terme absolu de €97 en 1997 à €110 en 2001. Par contre, les dépenses relatives (ces mêmes dépenses rapportées au budget global du ménage) n'ont pas changé significativement entre les deux années.

La plus grande part des dépenses pour des soins de santé va aux honoraires médicaux. Sur un total de € 110 (100%) qu'un ménage dépense en moyenne pour des soins de santé, € 61 (56%) va aux honoraires des médecins, € 32 (29%) aux médicaments et € 14 (13%) pour les frais d'institutionnalisation (principalement les hospitalisations). Enfin, un ménage en Belgique dépense en moyenne € 3 (3%) pour du matériel médical. La proportion de ces différents types de dépenses varie avec l'âge : elle a tendance à diminuer avec l'âge pour les honoraires et à augmenter pour les frais d'institutionnalisation.

V.1.2. Appréciation subjective en ce qui concerne les dépenses en matière de soins de santé (AC07_1).

Environ 29% des ménages estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter. Ceci est plus souvent le cas lorsque la personne de référence est une femme (40%). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge (Tableau 5.1.1.2). Les ménages où la personne de référence est âgée se plaignent aussi plus souvent du fait que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter. Cette différence est significative après standardisation pour le sexe.

Figure 5.1.1.2 : Pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont difficiles à supporter, par sexe et par âge (de la personne de référence), Enquête de Santé, Belgique, 2001.



Il y a un gradient socio-économique très marqué en ce qui concerne la perception des ménages par rapport aux dépenses pour des soins de santé. Plus de la moitié des ménages des classes sociales défavorisées (si on prend le niveau d'instruction comme critère) trouvent que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter. Ceci n'est le cas que pour 13% des ménages des classes favorisées.

On retrouve le même genre de distribution lorsque l'on prend en compte le niveau de revenu : 68% des ménages avec les revenus les plus bas trouvent que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter, contre 7% seulement pour les ménages avec les revenus les plus élevés. Ces différences (tant en ce qui concerne le niveau d'instruction que le niveau de revenu) sont significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

40% des ménages de la Région de Bruxelles estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter. Ce pourcentage est plus faible dans les autres régions (Région Flamande: 27%, Région Wallonne: 30%). Ces différences sont significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

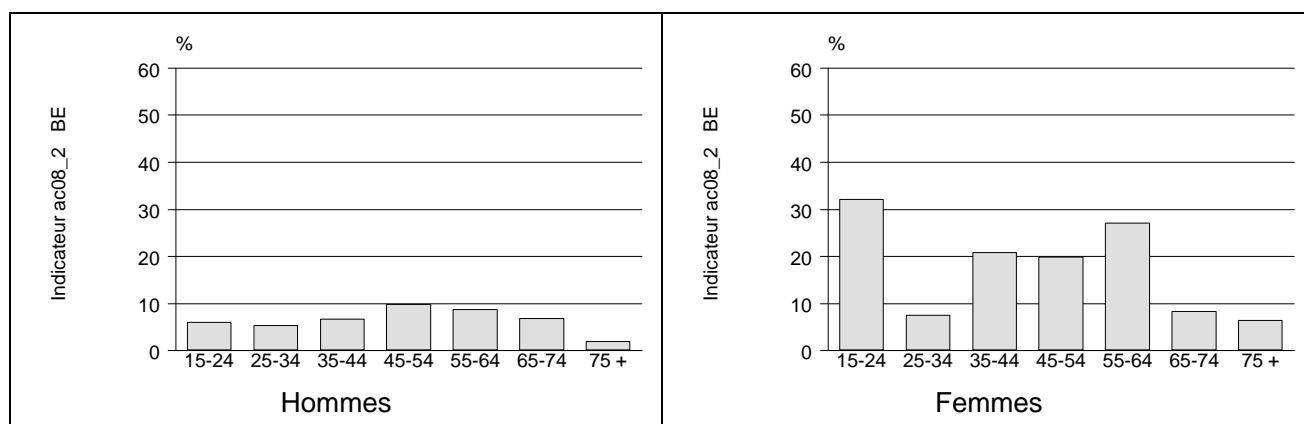
Le pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter a baissé de 33% en 1997 à 29% en 2001. Cette différence est significative après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

V.1.3. Report de l'utilisation des soins de santé (AC08_2)

9% des ménages en Belgique déclarent avoir eu des problèmes financiers au cours des douze derniers qui les ont empêchés de bénéficier de soins de santé (soins médicaux, soins dentaires, médicaments soumis à prescription, lunettes, soins de santé mentale) dont ils avaient besoin. Ce genre de problème est plus fréquent dans les ménages où la personne de référence est une femme (13%). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge. (Tableau 5.1.1.3).

Les ménages avec une personne de référence âgée déclarent moins souvent avoir dû postposer des soins que les ménages dont la personne de référence a entre 45 et 64 ans.

Figure 5.1.1.3 : Pourcentage de ménages qui ont dû postposer des soins de santé pour des raisons financières, par sexe et par âge (de la personne de référence), Enquête de Santé, Belgique, 2001.



On observe une relation assez nette entre le niveau de revenu et la nécessité de postposer des soins: dans la catégorie '< € 500', 19% des ménages ont dû postposer des soins pour des raisons financières, 18% dans la catégorie '€ 500-750' et 3% seulement dans la catégorie de revenu la plus élevée.

Les personnes adultes vivant seules avec un ou plusieurs enfants sont plus souvent confrontés à ce genre de problème: 23% de ces ménages ont dû postposer des soins de santé. Cette différence n'est toutefois pas significative après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

Ce sont surtout les ménages habitant à Bruxelles qui se plaignent de devoir reporter des soins de santé pour des raisons financières (20%). La différence entre Bruxelles et les autres régions est toutefois significative après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

La proportion de ménages qui se plaignent de devoir reporter des soins de santé pour des raisons financières est restée la même en 2001 par rapport à 1997.

Tableau 5.1.1.1 : Valeur moyenne des dépenses relatives (sur base du revenu total du ménage) pour des soins de santé, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

AC01_5 – Belgique	Moyenne	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	7,0	6,4 (5,8- 7,0)	3310
Femme	9,9	7,6 (6,4- 8,7)	1469
GROUPES D'AGE			
15-24	2,6	2,9 (2,0- 3,7)	111
25-34	5,0	5,4 (4,4- 6,3)	813
35-44	4,9	5,4 (4,6- 6,1)	981
45-54	6,3	6,7 (5,4- 8,0)	885
55-64	8,0	8,4 (6,3-10,5)	694
65-74	10,3	10,6 (8,8-12,3)	698
75+	13,9	13,9 (11,5-16,2)	597
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	8,1	6,1 (5,2- 6,9)	1643
Célibataire + enfant(s)	7,8	8,8 (7,1-10,5)	260
Couple	8,9	7,6 (6,3- 8,8)	1360
Couple + enfant(s)	6,0	8,5 (7,0- 9,9)	1047
Ménage complexe	6,7	7,4 (5,5- 9,2)	469
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	12,1	10,3 (6,8-13,7)	114
Enseignement primaire	12,2	9,4 (7,1-11,6)	769
Secondaire inférieur	8,4	7,3 (6,0- 8,5)	902
Secondaire supérieur	6,0	5,9 (5,1- 6,7)	1299
Enseignement supérieur	5,6	5,7 (4,5- 6,8)	1490
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	14,6	13,4 (6,6-20,1)	195
500-750	12,1	10,4 (8,1-12,6)	791
750-1000	9,3	7,8 (6,6- 8,9)	1054
1000-1500	6,1	5,7 (4,6- 6,8)	1340
> 1500	3,9	4,2 (3,2- 5,1)	710
NIVEAU D'URBANISATION			
Bruxelles	9,5	8,8 (7,3-10,3)	1313
Zone urbaine	6,6	5,8 (4,7- 7,0)	839
Zone semi-urbaine	7,2	6,6 (5,8- 7,5)	1456
Zone rurale	8,2	7,6 (6,2- 9,0)	1171
LIEU DE RESIDENCE			
Région Flamande	6,9	6,2 (5,4- 7,0)	1531
Région Bruxelloise	9,5	8,8 (7,3-10,3)	1313
Région Wallonne	8,7	8,0 (6,7- 9,2)	1935
ANNEE			
1997	7,0	7,4 (6,7- 8,1)	4321
2001	7,7	7,3 (6,6- 7,9)	4779

Tableau 5.1.1.2 : Pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont (très) difficiles à supporter, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

AC07_1 – Belgique	Taux brut (%)	Taux standardisé (IC 95%)		N
SEXE				
Homme	25,3	24,4	(22,0-27,0)	3622
Femme	40,5	36,3	(32,1-40,7)	1600
GROUPES D'AGE				
15-24	30,3	32,5	(20,8-46,8)	113
25-34	15,9	18,2	(14,6-22,3)	850
35-44	20,7	24,0	(20,3-28,0)	1060
45-54	28,1	32,2	(27,7-37,0)	965
55-64	31,7	36,0	(31,2-41,2)	785
65-74	41,3	44,1	(38,3-50,0)	775
75+	39,8	38,9	(32,9-45,2)	674
TYPE DE MENAGE				
Célibataire	33,5	28,6	(25,1-32,5)	1733
Célibataire + enfant(s)	33,5	34,2	(26,0-43,4)	279
Couple	29,7	30,5	(26,3-35,0)	1518
Couple + enfant(s)	18,8	28,5	(23,7-33,9)	1168
Ménage complexe	35,9	41,7	(34,0-49,8)	524
NIVEAU D'INSTRUCTION				
Pas de diplôme	53,9	53,0	(33,3-71,7)	122
Enseignement primaire	50,6	50,5	(44,0-56,9)	827
Secondaire inférieur	40,7	41,9	(36,7-47,4)	973
Secondaire supérieur	23,0	25,3	(21,9-29,1)	1426
Enseignement supérieur	13,4	15,4	(12,7-18,5)	1657
REVENUE EQUIVALENT (€)				
< 500	67,7	69,5	(58,8-78,5)	201
500-750	54,0	54,5	(48,6-60,3)	798
750-1000	38,5	38,4	(33,5-43,6)	1062
1000-1500	19,3	21,3	(17,8-25,2)	1336
> 1500	6,9	8,1	(5,7-11,3)	709
NIVEAU D'URBANISATION				
Bruxelles	40,0	40,5	(36,1-45,0)	1412
Zone urbaine	32,4	32,5	(27,9-37,6)	895
Zone semi-urbaine	24,6	24,9	(21,5-28,6)	1612
Zone rurale	28,9	30,1	(25,9-34,6)	1303
LIEU DE RESIDENCE				
Région Flamande	26,9	27,6	(24,5-31,0)	1705
Région Bruxelloise	40,0	40,7	(36,4-45,2)	1412
Région Wallonne	29,7	30,7	(27,0-34,6)	2105
ANNEE				
1997	33,3	38,4	(36,0-41,0)	4275
2001	29,1	31,0	(28,8-33,3)	5222

Tableau 5.1.1.3 : Pourcentage de ménages qui déclarent avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

AC08_2 - Belgique	Taux brut (%)	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	7,2	6,7 (5,6- 8,0)	3727
Femme	12,9	15,6 (12,9-18,8)	1619
GROUPES D'AGE			
15-24	14,1	15,7 (8,2-28,0)	114
25-34	5,8	7,1 (5,2- 9,5)	882
35-44	8,9	11,5 (9,2-14,3)	1100
45-54	11,5	14,7 (11,5-18,6)	986
55-64	11,9	15,1 (11,6-19,5)	806
65-74	7,3	8,2 (5,9-11,2)	777
75+	4,4	3,9 (2,4- 6,2)	681
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	9,6	10,6 (8,5-13,1)	1766
Célibataire + enfant(s)	22,9	17,3 (12,2-23,8)	290
Couple	6,9	9,4 (7,1-12,3)	1542
Couple + enfant(s)	6,7	8,5 (6,1-11,7)	1210
Ménage complexe	10,4	11,4 (7,6-16,8)	538
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	9,6	13,4 (7,3-23,3)	124
Enseignement primaire	11,2	17,0 (12,7-22,4)	844
Secondaire inférieur	10,7	12,8 (9,9-16,5)	1004
Secondaire supérieur	9,0	10,2 (8,0-13,0)	1468
Enseignement supérieur	5,2	6,0 (4,6- 7,8)	1692
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	19,2	23,8 (16,4-33,4)	202
500-750	18,0	22,5 (18,5-27,1)	797
750-1000	10,1	12,5 (9,9-15,7)	1086
1000-1500	6,6	7,6 (5,6-10,2)	1374
> 1500	2,7	2,9 (1,7- 5,0)	718
NIVEAU D'URBANISATION			
Bruxelles	20,4	22,9 (19,4-26,8)	1444
Zone urbaine	8,4	9,3 (7,0-12,3)	915
Zone semi-urbaine	6,3	7,5 (5,7- 9,7)	1652
Zone rurale	7,5	9,1 (7,0-11,7)	1335
LIEU DE RESIDENCE			
Région Flamande	5,7	6,8 (5,4- 8,7)	1762
Région Bruxelloise	20,4	23,1 (19,5-27,1)	1444
Région Wallonne	10,6	12,7 (10,4-15,4)	2140
ANNEE			
1997	8,5	11,3 (9,9-12,8)	4607
2001	8,6	11,4 (10,1-12,8)	5346

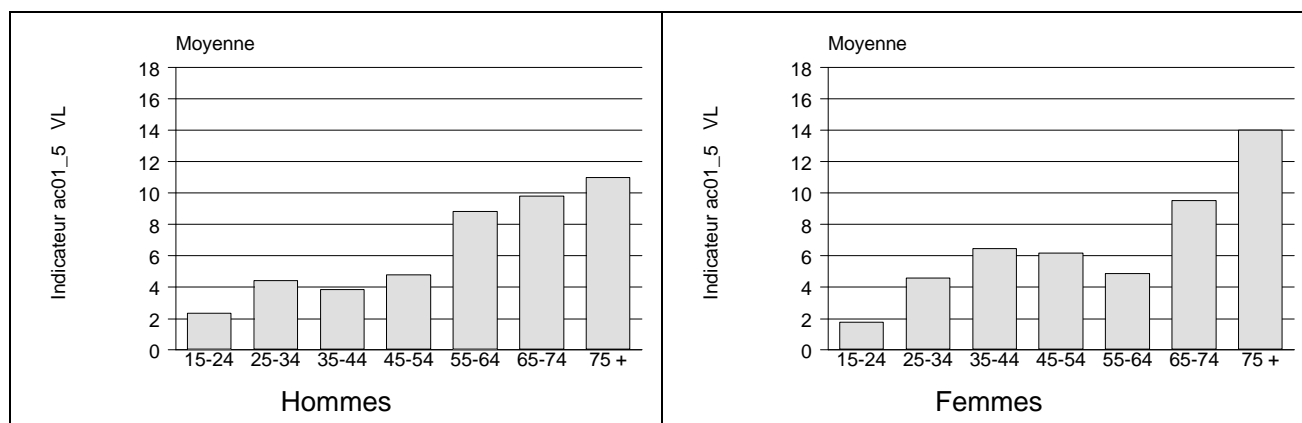
V.2. Région Flamande

V.2.1. Dépenses pour des soins de santé (AC01_4, AC01_5)

En moyenne, un ménage dépense en Flandre € 97 par mois pour des soins de santé ; cela représente environ 7% des revenus du ménage. Il s'agit ici bien des dépenses faites par le ménage, sans prendre en compte les remboursements éventuels. Ces dépenses pour des soins de santé augmentent clairement en fonction de l'âge:

- en moyenne € 42 pour les « jeunes ménages » c'est-à-dire les ménages avec une personne de référence jeune, soit 2% du budget total du ménage
- en moyenne € 131 pour les « ménages âgés » c'est-à-dire les ménages avec une personne de référence de 75 ans ou plus, soit 13% du budget total du ménage.

Figure 5.1.2.1 : Dépenses moyennes des ménages pour des soins de santé, par sexe et par âge (de la personne de référence), Région Flamande, Enquête de Santé, Belgique, 2001.



En chiffres absolus, les dépenses pour les soins de santé sont les plus élevées au sein des couples sans enfants (€ 126 par mois et 9% du budget total). Ces différences ne sont pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

Les dépenses moyennes varient sensiblement en fonction du niveau d'instruction et du niveau de revenu. En chiffres relatifs, les catégories sociales défavorisées (tant en ce qui concerne le niveau d'instruction que le niveau de revenu) consacrent une plus grosse partie de leur budget pour les soins de santé : 11% pour les ménages dont la personne de référence n'a suivi qu'un enseignement primaire ou n'a pas de diplôme du tout, contre 5% pour les ménages dont la personne de référence a suivi un enseignement supérieur. Ces différences sont significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge (Tableau 5.1.2.1).

Un même profil est retrouvé si l'on prend en compte le niveau de revenu du ménage: 11% du budget est consacré aux dépenses en matière de soins de santé dans les ménages avec les revenus les plus faibles, contre 3% dans les ménages avec les revenus les plus élevés.

La comparaison entre 1997 et 2001 n'est qu'indicative car les dépenses pour du matériel médical n'avaient pas été prises en compte en 1997. Ces dépenses n'ont pas varié ni en terme absolu, ni en valeurs relatives de 1997 à 2001.

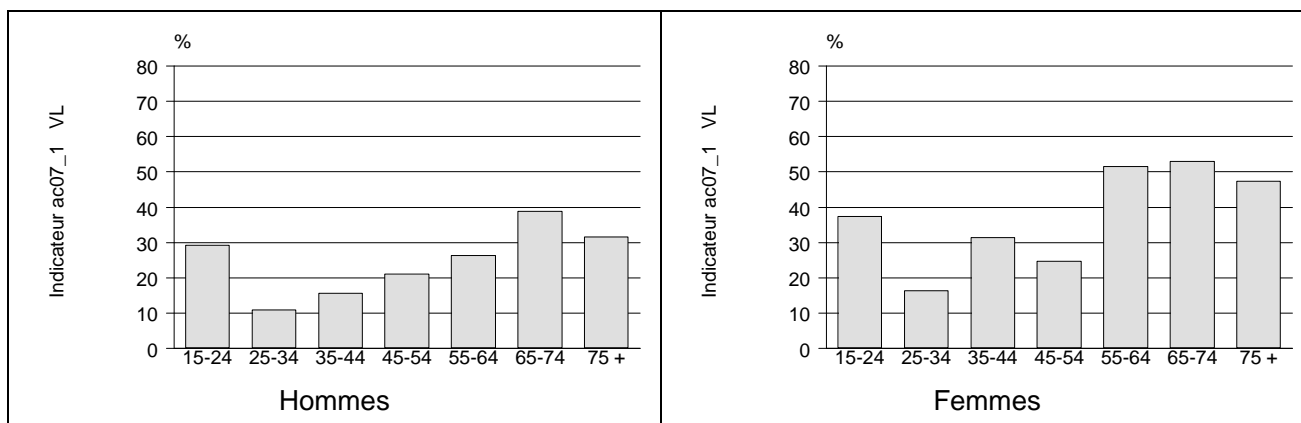
La plus grande part des dépenses pour des soins de santé va aux honoraires médicaux. Sur un total de € 97 (100%) qu'un ménage dépense en moyenne pour des soins de santé, € 58 (59%) va aux honoraires des médecins, € 27 (28%) aux médicaments et € 10 (11%) pour les frais d'institutionnalisation (principalement les hospitalisations).

Enfin, un ménage en Flandre dépense en moyenne € 2 (2%) pour du matériel médical. La proportion de ces différents types de dépenses varie avec l'âge : elle a tendance à diminuer avec l'âge pour les honoraires et à augmenter pour les frais d'institutionnalisation.

V.2.2. Appréciation subjective en ce qui concerne les dépenses en matière de soins de santé (AC07_1)

Environ 27% des ménages estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter. Ceci est plus souvent le cas lorsque la personne de référence est une femme (40%). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge (Tableau 5.1.2.2). Les ménages où la personne de référence est âgée se plaignent aussi plus souvent du fait que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter. Cette différence n'est toutefois pas significative après standardisation pour le sexe.

Figure 5.1.2.2 : Pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont difficiles à supporter, par sexe et par âge (de la personne de référence), Région Flamande, Enquête de Santé, Belgique, 2001.



Il y a un gradient socio-économique très marqué en ce qui concerne la perception des ménages par rapport aux dépenses pour des soins de santé. 49% des ménages des classes sociales défavorisées (si on rend le niveau d'instruction comme critère) trouvent que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter. Ceci n'est le cas que pour 12% des ménages des classes favorisées.

On retrouve le même genre de distribution lorsque l'on prend en compte le niveau de revenu : 64% des ménages avec les revenus les plus bas trouvent que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter, contre 5% seulement pour les ménages avec les revenus les plus élevés. Ces différences (tant en ce qui concerne le niveau d'instruction que le niveau de revenu) sont significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

33% des ménages dans les zones urbaines estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter, contre 24% seulement dans les semi-urbaines et 26% dans les zones rurales. Ces différences ne sont toutefois pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

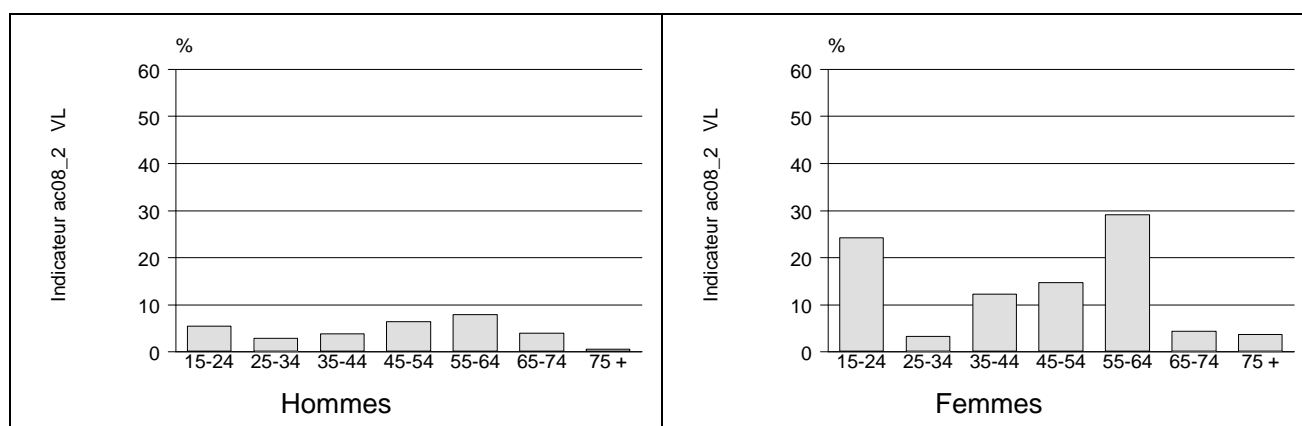
Le pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter a augmenté légèrement de 25% en 1997 à 27% en 2001. Cette différence n'est pas significative après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

V.2.3. Report de l'utilisation des soins de santé (AC08_2)

6% des ménages en Flandre déclarent avoir eu des problèmes financiers au cours des douze derniers qui les ont empêchés de bénéficier de soins de santé (soins médicaux, soins dentaires, médicaments soumis à prescription, lunettes, soins de santé mentale) dont ils avaient besoin. Ce genre de problème est plus fréquent dans les ménages où la personne de référence est une femme (9%). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge.

Les ménages avec une personne de référence âgée déclarent moins souvent avoir dû postposer des soins que les ménages dont la personne de référence a entre 45 et 64 ans.

Figure 5.1.2.3 : Pourcentage de ménages qui ont dû postposer des soins de santé pour des raisons financières, par sexe et par âge (de la personne de référence), Région Flamande, Enquête de Santé, Belgique, 2001.



Ce sont surtout les adultes isolés avec enfant(s) qui déclarent avoir eu des problèmes financiers au cours des douze derniers qui les ont empêchés de bénéficier de soins de santé (16%). Cette différence n'est toutefois pas significative après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

On observe une relation assez nette entre le niveau de revenu et la nécessité de postposer des soins: les catégories à faible revenu semblent avoir dû postposer des soins pour des raisons financières plus fréquemment mais ces différences ne sont pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

La proportion de ménages qui se plaignent de devoir reporter des soins de santé pour des raisons financières est un peu plus élevée en 2001 (6%) qu'en 1997 (4%). Cette différence n'est toutefois pas significative après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

Tableau 5.1.2.1 : Valeur moyenne des dépenses relatives (sur base du revenu total du ménage) pour des soins de santé, Région Flamande, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

AC01_5 - Région Flamande	Moyenne	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	6,3	5,8 (5,1- 6,6)	1179
Femme	8,9	6,6 (5,1- 8,1)	352
GROUPES D'AGE			
15-24	2,2	2,4 (1,2- 3,6)	33
25-34	4,5	4,7 (3,4- 5,9)	242
35-44	4,2	4,5 (3,5- 5,5)	307
45-54	5,0	5,3 (4,2- 6,4)	301
55-64	8,1	8,4 (5,0-11,7)	245
65-74	9,7	9,9 (8,0-11,8)	232
75+	12,7	12,6 (9,4-15,9)	171
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	7,1	5,3 (4,2- 6,4)	442
Célibataire + enfant(s)	7,4	8,3 (5,8-10,8)	60
Couple	9,2	8,0 (6,3- 9,7)	507
Couple + enfant(s)	4,7	6,9 (5,6- 8,2)	353
Ménage complexe	4,6	5,2 (3,7- 6,7)	169
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	11,0	9,2 (4,6-13,9)	35
Enseignement primaire	10,5	7,3 (5,2- 9,5)	258
Secondaire inférieur	7,8	6,6 (4,9- 8,4)	288
Secondaire supérieur	5,4	5,3 (4,2- 6,3)	460
Enseignement supérieur	5,1	5,4 (3,5- 7,2)	457
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	11,0	9,4 (6,0-12,8)	54
500-750	12,4	10,5 (6,9-14,0)	217
750-1000	8,4	6,9 (5,4- 8,4)	335
1000-1500	5,6	5,1 (3,5- 6,8)	462
> 1500	3,2	3,5 (2,2- 4,8)	234
NIVEAU D'URBANISATION			
Zone urbaine	6,1	5,4 (4,1- 6,7)	409
Zone semi-urbaine	6,9	6,4 (5,3- 7,5)	733
Zone rurale	7,7	7,1 (5,2- 9,0)	389
ANNEE			
1997	6,8	7,1 (5,8- 8,4)	1395
2001	6,9	6,4 (5,5- 7,3)	1531

Tableau 5.1.2.2 : Pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont (très) difficiles à supporter, Région Flamande, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

ac07_1 - Région Flamande	Taux brut (%)	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	22,5	21,8 (18,6-25,4)	1316
Femme	40,3	34,8 (28,6-41,6)	389
GROUPES D'AGE			
15-24	31,5	34,8 (17,8-56,8)	34
25-34	12,1	14,1 (9,7-20,1)	263
35-44	18,1	21,5 (16,4-27,7)	341
45-54	21,6	25,6 (20,2-32,0)	331
55-64	30,2	35,2 (28,3-42,8)	281
65-74	43,1	46,4 (38,2-54,8)	260
75+	40,9	39,5 (31,1-48,6)	195
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	34,2	28,4 (23,3-34,3)	472
Célibataire + enfant(s)	29,9	33,0 (20,8-47,8)	70
Couple	26,2	24,9 (19,4-31,4)	565
Couple + enfant(s)	14,9	24,9 (18,1-33,3)	405
Ménage complexe	30,8	36,5 (26,2-48,1)	193
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	48,6	46,8 (22,6-72,5)	37
Enseignement primaire	48,6	46,9 (38,0-56,1)	281
Secondaire inférieur	40,1	42,3 (34,7-50,3)	320
Secondaire supérieur	17,7	20,5 (16,3-25,5)	511
Enseignement supérieur	11,7	14,7 (10,8-19,6)	520
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	64,5	67,3 (50,6-80,6)	52
500-750	51,1	52,3 (43,2-61,2)	218
750-1000	36,7	37,0 (30,1-44,4)	334
1000-1500	17,0	20,0 (15,3-25,6)	451
> 1500	5,2	7,0 (3,7-12,7)	231
NIVEAU D'URBANISATION			
Zone urbaine	33,4	33,7 (28,0-39,9)	448
Zone semi-urbaine	24,2	24,5 (20,2-29,4)	839
Zone rurale	25,7	27,1 (21,0-34,3)	418
ANNEE			
1997	25,1	30,3 (26,4-34,5)	1394
2001	26,9	27,9 (24,7-31,4)	1705

Tableau 5.1.2.3 : Pourcentage de ménages qui déclarent avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières, Région Flamande, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

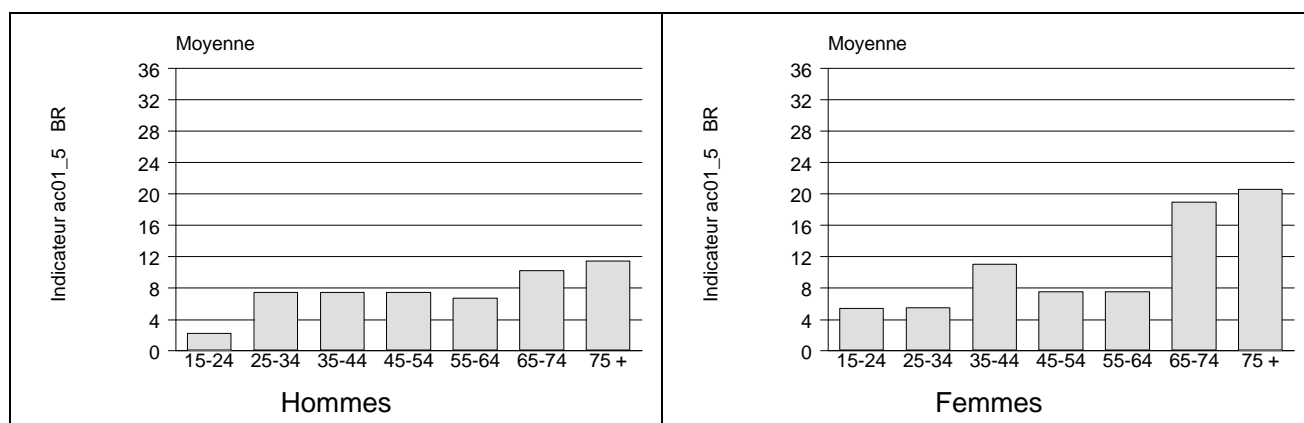
ac08_2 - Région Flamande	Taux brut (%)	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	4,7	4,1 (2,9- 5,8)	1364
Femme	8,7	10,9 (7,5-15,4)	398
GROUPES D'AGE			
15-24	10,2	12,1 (3,9-31,9)	35
25-34	3,0	3,7 (1,9- 7,2)	276
35-44	5,2	6,9 (4,2-11,0)	360
45-54	7,7	10,2 (6,5-15,7)	339
55-64	11,3	14,7 (9,6-22,0)	291
65-74	4,1	4,5 (2,2- 9,1)	262
75+	2,3	2,0 (0,6- 5,9)	199
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	6,9	7,6 (5,0-11,2)	490
Célibataire + enfant(s)	16,2	11,9 (6,1-22,2)	72
Couple	4,9	5,8 (3,3-10,0)	577
Couple + enfant(s)	3,6	4,6 (2,3- 9,2)	426
Ménage complexe	5,6	4,8 (2,3- 9,5)	197
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	7,4	10,7 (4,0-25,9)	40
Enseignement primaire	5,3	7,7 (4,3-13,5)	287
Secondaire inférieur	8,8	9,3 (5,7-14,9)	332
Secondaire supérieur	5,7	6,0 (3,8- 9,5)	532
Enseignement supérieur	3,5	3,8 (2,2- 6,4)	535
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	7,1	8,8 (3,0-23,0)	53
500-750	11,8	15,3 (10,2-22,5)	221
750-1000	6,2	7,7 (5,0-11,6)	345
1000-1500	4,4	4,8 (2,6- 8,8)	465
> 1500	2,5	2,5 (1,0- 6,0)	236
NIVEAU D'URBANISATION			
Zone urbaine	6,9	7,5 (5,1-11,0)	463
Zone semi-urbaine	4,7	5,6 (3,6- 8,5)	867
Zone rurale	6,4	8,4 (5,4-12,9)	432
ANNEE			
1997	4,2	5,6 (4,1- 7,7)	1500
2001	5,7	7,1 (5,5- 9,0)	1762

V.3. Région Bruxelloise

V.3.1. Dépenses pour des soins de santé (AC01_4, AC01_5)

En moyenne, un ménage dépense à Bruxelles € 140 par mois pour des soins de santé ; cela représente environ 10% des revenus du ménage. Il s'agit ici bien des dépenses faites par le ménage, sans prendre en compte les remboursements éventuels. Ces dépenses pour des soins de santé augmentent clairement en fonction de l'âge pour atteindre 13% du budget total du ménage chez les 65-74 ans (âge de la personne de référence) et 17% du budget total du ménage chez les 75 ans et plus.

Figure 5.1.3.1 : Dépenses moyennes des ménages pour des soins de santé, par sexe et par âge (de la personne de référence), Région Bruxelloise, Enquête de Santé, Belgique, 2001.



En chiffres absolus, les dépenses pour les soins de santé sont les plus élevées au sein des couples sans enfants (€ 156 par mois) et au sein des couples avec enfants (€ 187 par mois). En terme de dépenses relatives, ce sont les isolés qui dépensent le plus (11% du budget total). Ces différences ne sont pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

Les dépenses moyennes varient sensiblement en fonction du niveau d'instruction et du niveau de revenu. En chiffres relatifs, les catégories sociales défavorisées (tant en ce qui concerne le niveau d'instruction que le niveau de revenu) consacrent une plus grosse partie de leur budget pour les soins de santé : 14% pour les ménages dont la personne de référence n'a suivi qu'un enseignement primaire ou n'a pas de diplôme du tout, contre 7% pour les ménages dont la personne de référence a suivi un enseignement supérieur. Ces différences ne sont pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge (Tableau 5.1.3.1.).

Le même profil est retrouvé si l'on prend en compte le niveau de revenu du ménage si on met à part la catégorie de revenu la plus faible : une plus grosse part du budget est consacrée aux dépenses en matière de soins de santé dans les ménages avec les revenus les plus faibles. Cette part n'est que de 6% dans les ménages avec les revenus les plus élevés. Ces différences ne sont pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

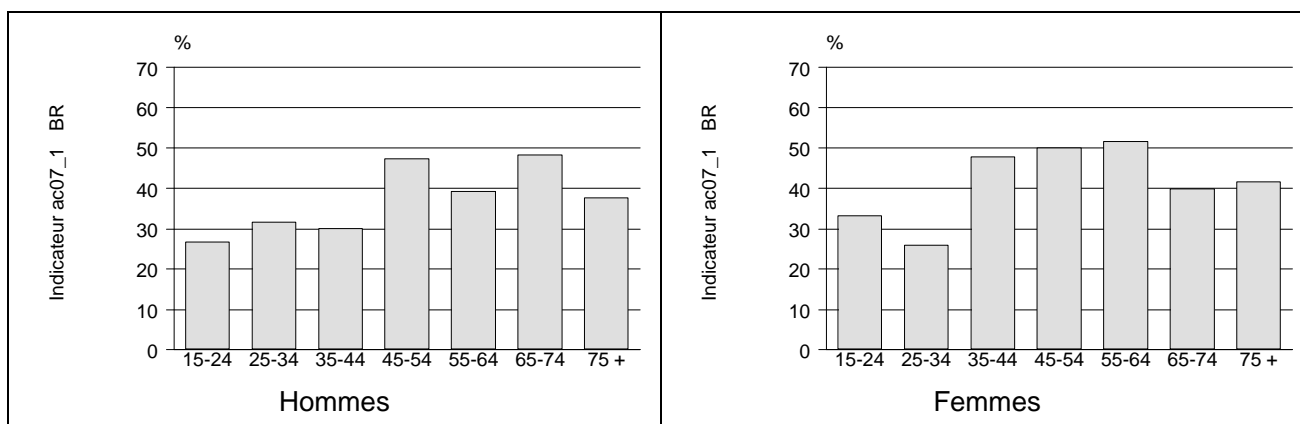
La comparaison entre 1997 et 2001 n'est qu'indicative car les dépenses pour du matériel médical n'avaient pas été prises en compte en 1997. Ces dépenses ont augmenté sensiblement en terme absolu de € 106 en 1997 à € 140 en 2001, mais elles n'ont pas changé en valeurs relatives.

La plus grande part des dépenses pour des soins de santé va aux honoraires médicaux. Sur un total de € 140 (100%) qu'un ménage dépense en moyenne pour des soins de santé, € 81 (58%) va aux honoraires des médecins, € 40 (24%) aux médicaments et € 21 (15%) pour les frais d'institutionnalisation (principalement les hospitalisations). Enfin, un ménage en Flandre dépense en moyenne € 4 (3%) pour du matériel médical. La proportion de ces différents types de dépenses varie avec l'âge : elle a tendance à diminuer avec l'âge pour les honoraires et à augmenter pour les frais d'institutionnalisation.

V.3.2. Appréciation subjective en ce qui concerne les dépenses en matière de soins de santé (AC07_1)

Environ 40% des ménages estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter. Ceci est plus souvent le cas lorsque la personne de référence est une femme (42%). Cette différence n'est pas significative après standardisation pour l'âge. Les ménages où la personne de référence est âgée se plaignent aussi plus souvent du fait que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter. Cette différence n'est toutefois pas significative après standardisation pour le sexe.

Figure 5.1.3.2 : Pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont difficiles à supporter, par sexe et par âge (de la personne de référence), Région Bruxelloise, Enquête de Santé, Belgique, 2001.



Il y a un gradient socio-économique très marqué en ce qui concerne la perception des ménages par rapport aux dépenses pour des soins de santé. Plus de la moitié des ménages des classes sociales défavorisées (si on rend le niveau d'instruction comme critère) trouvent que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter. Ceci n'est le cas que pour 24% des ménages des classes favorisées.

On retrouve le même genre de distribution lorsque l'on prend en compte le niveau de revenu : 73% des ménages avec les revenus les plus bas trouvent que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter, contre 14% seulement pour les ménages avec les revenus les plus élevés. Ces différences (tant en ce qui concerne le niveau d'instruction que le niveau de revenu) sont significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge (Tableau 5.1.3.2).

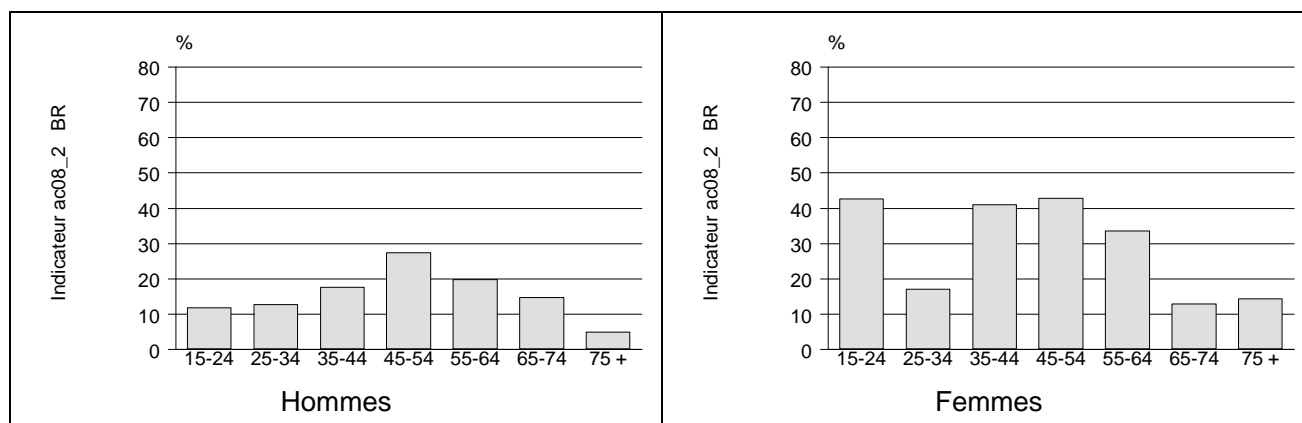
Le pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter a diminué légèrement de 44% en 1997 à 40% en 2001. Cette différence n'est pas significative après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

V.3.3. Report de l'utilisation des soins de santé (AC08_2)

20% des ménages à Bruxelles déclarent avoir eu des problèmes financiers au cours des douze derniers qui les ont empêchés de bénéficier de soins de santé (soins médicaux, soins dentaires, médicaments soumis à prescription, lunettes, soins de santé mentale) dont ils avaient besoin. Ce genre de problème est plus fréquent dans les ménages où la personne de référence est une femme (26%). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge.

Les ménages avec une personne de référence âgée (75 ans et plus) déclarent peut-être moins souvent avoir dû postposer des soins que les ménages mais ces différences ne sont pas significatives après standardisation pour le sexe.

Figure 5.1.3.3 : Pourcentage de ménages qui ont dû postposer des soins de santé pour des raisons financières, par sexe et par âge (de la personne de référence), Région Bruxelloise, Enquête de Santé, Belgique, 2001.



Ce sont surtout les adultes isolés avec enfant(s) et les ménages « complexes » qui déclarent avoir eu des problèmes financiers au cours des douze derniers qui les ont empêchés de bénéficier de soins de santé (respectivement 38 et 36%). Ces différences ne sont toutefois pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge (Tableau 5.1.3.3).

On observe une relation assez nette entre le niveau de revenu et la nécessité de postposer des soins: les catégories à faible revenu semblent avoir dû postposer des soins pour des raisons financières plus fréquemment (42% dans la catégorie '< € 500' et 38% dans la catégorie '€ 500-750' contre 5% dans les catégories de revenu élevé).

La proportion de ménages qui se plaignent de devoir reporter des soins de santé pour des raisons financières est restée la même en 2001 par rapport à 1997.

Tableau 5.1.3.1 : Valeur moyenne des dépenses relatives (sur base du revenu total du ménage) pour des soins de santé, Région Bruxelloise, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

ac01_5 - Région Bruxelloise	Moyenne	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	8,0	7,3 (6,0- 8,6)	766
Femme	12,8	10,8 (7,5-14,1)	547
GROUPES D'AGE			
15-24	3,8	3,9 (2,2- 5,5)	30
25-34	6,9	7,7 (5,1-10,2)	266
35-44	8,4	9,3 (6,9-11,6)	283
45-54	7,4	8,5 (5,9-11,0)	227
55-64	6,9	7,8 (5,9- 9,8)	164
65-74	13,0	13,7 (6,6-20,8)	165
75+	16,9	16,6 (11,2-22,0)	178
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	10,9	9,0 (6,3-11,7)	594
Célibataire + enfant(s)	8,2	7,6 (4,8-10,3)	77
Couple	9,8	9,0 (6,6-11,3)	294
Couple + enfant(s)	8,6	10,9 (7,8-13,9)	251
Ménage complexe	5,8	7,4 (4,2-10,5)	97
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	13,7	12,1 (5,4-18,8)	49
Enseignement primaire	12,6	11,2 (7,0-15,4)	180
Secondaire inférieur	9,6	8,7 (5,6-11,9)	191
Secondaire supérieur	8,8	8,3 (5,7-10,8)	298
Enseignement supérieur	7,3	7,3 (5,7- 9,0)	519
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	9,7	10,1 (7,0-13,2)	70
500-750	14,0	12,8 (9,4-16,2)	230
750-1000	11,2	9,6 (6,4-12,7)	245
1000-1500	9,1	8,4 (6,4-10,3)	372
> 1500	5,7	5,5 (3,1- 7,9)	243
ANNEE			
1997	9,1	9,2 (7,7-10,8)	1410
2001	9,5	9,2 (7,6-10,8)	1313

Tableau 5.1.3.2 : Pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont (très) difficiles à supporter, Région Bruxelloise, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

ac07_1 - Région Bruxelloise	Taux brut (%)	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	38,9	36,6 (31,4-42,1)	819
Femme	42,3	40,5 (35,0-46,2)	593
GROUPES D'AGE			
15-24	29,8	29,9 (14,7-51,4)	34
25-34	29,9	30,7 (24,9-37,1)	273
35-44	34,3	35,3 (27,5-44,0)	297
45-54	47,9	49,1 (39,7-58,5)	238
55-64	42,6	43,6 (34,5-53,2)	181
65-74	45,6	46,3 (34,1-59,0)	182
75+	39,9	39,7 (32,8-47,0)	207
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	36,3	33,8 (29,0-39,0)	618
Célibataire + enfant(s)	37,6	35,5 (23,8-49,2)	79
Couple	42,2	41,9 (34,1-50,1)	339
Couple + enfant(s)	37,9	43,0 (34,0-52,4)	276
Ménage complexe	54,8	54,5 (37,7-70,4)	100
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	78,8	78,3 (61,5-89,1)	54
Enseignement primaire	58,8	57,2 (45,6-68,0)	192
Secondaire inférieur	54,6	54,5 (42,9-65,6)	196
Secondaire supérieur	41,9	40,9 (33,7-48,5)	332
Enseignement supérieur	24,1	22,8 (17,4-29,3)	561
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	73,3	72,1 (58,8-82,4)	74
500-750	65,5	63,9 (55,8-71,2)	231
750-1000	48,5	46,4 (38,1-54,9)	247
1000-1500	29,7	28,1 (22,0-35,0)	373
> 1500	14,2	12,8 (8,4-19,0)	239
ANNEE			
1997	44,0	45,6 (41,9-49,3)	1400
2001	40,0	40,7 (36,8-44,8)	1412

Tableau 5.1.3.3 : Pourcentage de ménages qui déclarent avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières, Région Bruxelloise, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

ac08_2 - Région Bruxelloise	Taux brut (%)	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	17,9	16,4 (13,0-20,6)	846
Femme	26,1	28,8 (23,8-34,4)	598
GROUPES D'AGE			
15-24	26,7	26,6 (11,3-50,7)	33
25-34	14,0	15,6 (11,4-21,0)	283
35-44	23,0	26,4 (20,2-33,6)	306
45-54	31,0	35,2 (24,7-47,4)	243
55-64	23,3	26,3 (19,8-34,1)	189
65-74	14,2	15,5 (10,3-22,6)	180
75+	10,6	9,7 (6,2-14,8)	210
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	19,4	20,9 (16,9-25,5)	633
Célibataire + enfant(s)	37,9	29,0 (19,4-40,9)	83
Couple	15,4	20,5 (15,0-27,4)	342
Couple + enfant(s)	18,1	19,4 (13,5-27,0)	279
Ménage complexe	36,3	37,8 (21,0-58,2)	107
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	25,2	31,2 (16,8-50,5)	52
Enseignement primaire	33,5	41,0 (28,1-55,4)	198
Secondaire inférieur	24,2	29,4 (21,9-38,2)	209
Secondaire supérieur	21,3	23,9 (18,4-30,4)	339
Enseignement supérieur	13,4	14,3 (10,4-19,3)	568
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	41,7	41,7 (28,3-56,3)	73
500-750	37,1	41,1 (33,3-49,3)	224
750-1000	22,1	25,8 (19,1-34,0)	260
1000-1500	17,3	18,5 (13,6-24,6)	385
> 1500	4,7	4,9 (2,5-9,5)	241
ANNEE			
1997	19,0	21,2 (18,4-24,3)	1513
2001	20,4	23,5 (20,3-27,1)	1444

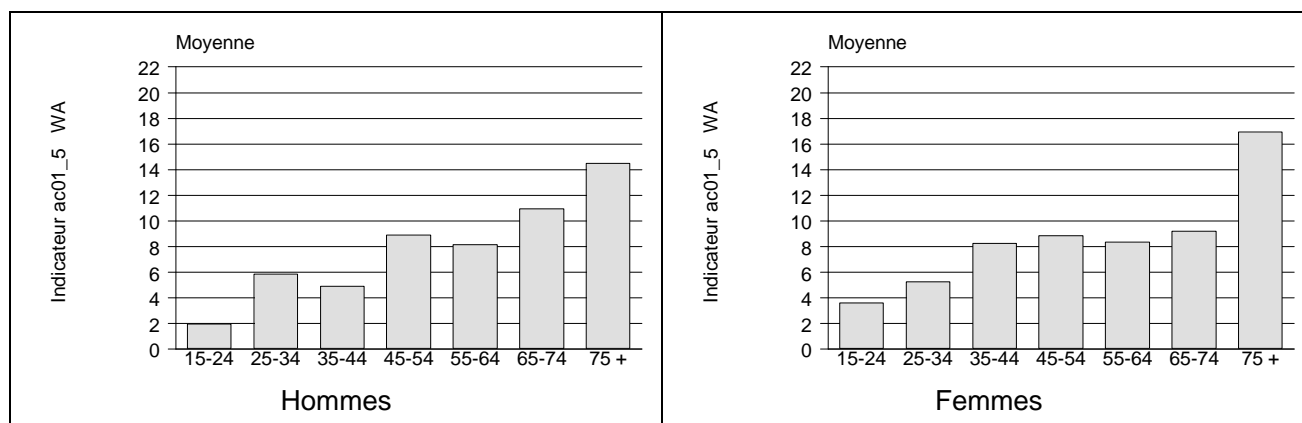
V.2. Région Wallonne

V.2.1. Dépenses pour des soins de santé (AC01_4, AC01_5)

En moyenne, un ménage dépense en Wallonie € 126 par mois pour des soins de santé ; cela représente environ 9% des revenus du ménage. Il s'agit ici bien des dépenses faites par le ménage, sans prendre en compte les remboursements éventuels. Ces dépenses pour des soins de santé augmentent clairement en fonction de l'âge :

- en moyenne € 29 pour les « jeunes ménages » c'est-à-dire les ménages avec une personne de référence jeune, soit 2% du budget total du ménage
- en moyenne € 160 pour les « ménages âgés » c'est-à-dire les ménages avec une personne de référence de 75 ans ou plus, soit 16% du budget total du ménage.

Figure 5.1.4.1 : Dépenses moyennes des ménages pour des soins de santé, par sexe et par âge (de la personne de référence), Région Wallonne, Enquête de Santé, Belgique, 2001.



En chiffres absolus et relatifs, les dépenses pour les soins de santé sont les plus élevées au sein des ménages complexes (€ 211 par mois et 11% du budget total). Ces différences ne sont toutefois pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

Les dépenses moyennes varient sensiblement en fonction du niveau d'instruction et du niveau de revenu. En chiffres relatifs, les catégories sociales défavorisées (tant en ce qui concerne le niveau d'instruction que le niveau de revenu) consacrent une plus grosse partie de leur budget pour les soins de santé : 14% pour les ménages dont la personne de référence n'a suivi qu'un enseignement primaire ou n'a pas de diplôme du tout, contre 6% pour les ménages dont la personne de référence a suivi un enseignement supérieur. Ces différences sont significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

Un même profil est retrouvé si l'on prend en compte le niveau de revenu du ménage: 27% du budget est consacré aux dépenses en matière de soins de santé dans les ménages avec les revenus les plus faibles, contre 5% dans les ménages avec les revenus les plus élevés.

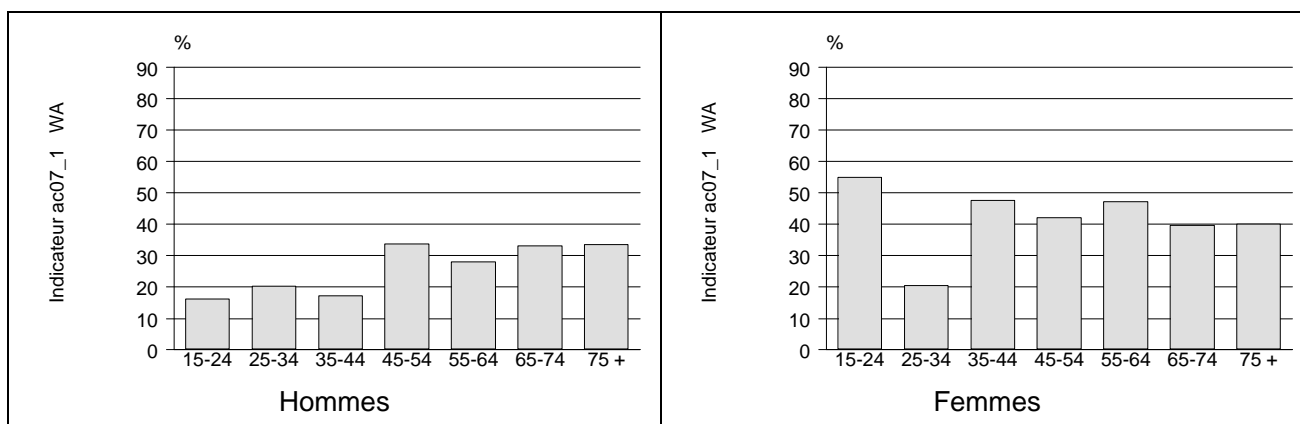
La comparaison entre 1997 et 2001 n'est qu'indicative car les dépenses pour du matériel médical n'avaient pas été prises en compte en 1997. Malgré cela, on remarque que les dépenses ont augmenté de 1997 à 2001 aussi bien en chiffres absolus (de € 91 à € 126) qu'en chiffres relatifs (de 7% à 9% du budget total du ménage). Ces différences ne sont pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

La plus grande part des dépenses pour des soins de santé va aux honoraires médicaux. Sur un total de € 126 (100%) qu'un ménage dépense en moyenne pour des soins de santé, € 61 (48%) va aux honoraires des médecins, € 41 (32%) aux médicaments et € 20 (16%) pour les frais d'institutionnalisation (principalement les hospitalisations). Enfin, un ménage en Wallonie dépense en moyenne € 4 (2%) pour du matériel médical. La proportion de ces différents types de dépenses varie avec l'âge : elle a tendance à diminuer avec l'âge pour les honoraires et à augmenter pour les frais d'institutionnalisation.

V.4.2. Appréciation subjective en ce qui concerne les dépenses en matière de soins de santé (AC07_1)

Environ 30% des ménages en Wallonie estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter. Ceci est plus souvent le cas lorsque la personne de référence est une femme (40%). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge. Les ménages où la personne de référence est âgée se plaignent aussi plus souvent du fait que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter. Cette différence n'est toutefois pas significative après standardisation pour le sexe.

Figure 5.1.4.2 : Pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont difficiles à supporter, par sexe et par âge (de la personne de référence), Région Wallonne, Enquête de Santé, Belgique, 2001.



Ce sont surtout les adultes isolés avec enfant(s) (40%) et les ménages complexes (41%) estiment que leurs dépenses pour les soins de santé sont (très) difficiles à supporter. Après standardisation pour le sexe et pour l'âge, ces différences ne sont toutefois pas significatives.

Il y a un gradient socio-économique très marqué en ce qui concerne la perception des ménages par rapport aux dépenses pour des soins de santé. Plus de la moitié (51%) des ménages des classes sociales défavorisées (si on rend le niveau d'instruction comme critère) trouvent que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter. Ceci n'est le cas que pour 11% des ménages des classes favorisées.

On retrouve le même genre de distribution lorsque l'on prend en compte le niveau de revenu : 71% des ménages avec les revenus les plus bas trouvent que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter, contre 7% seulement pour les ménages avec les revenus les plus élevés. Ces différences (tant en ce qui concerne le niveau d'instruction que le niveau de revenu) sont significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

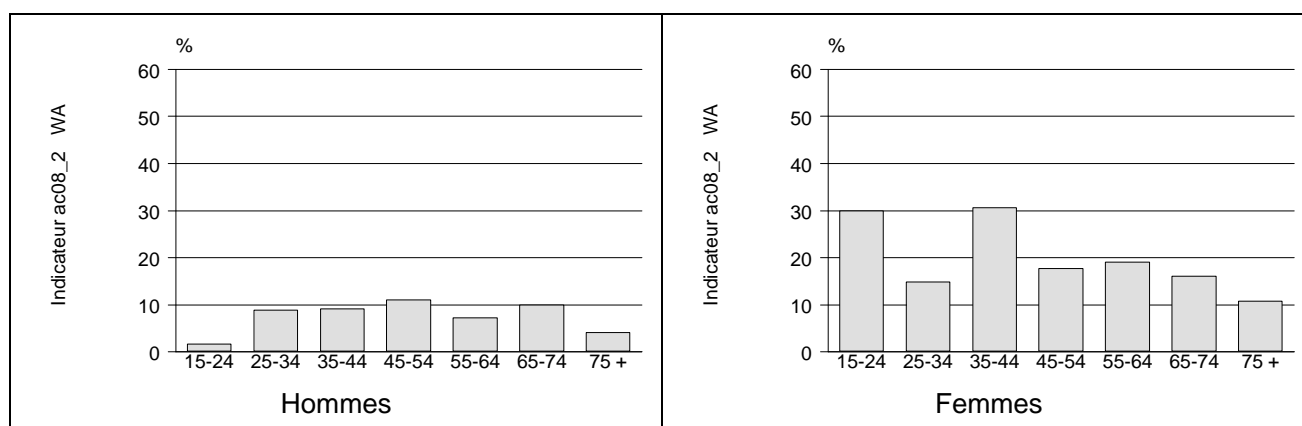
Le pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont difficiles à supporter a baissé sensiblement de 42% en 1997 à 30% en 2001. Cette différence est significative après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

V.4.3. Report de l'utilisation des soins de santé ((AC08_2)

11% des ménages en Wallonie déclarent avoir eu des problèmes financiers au cours des douze derniers qui les ont empêchés de bénéficier de soins de santé (soins médicaux, soins dentaires, médicaments soumis à prescription, lunettes, soins de santé mentale) dont ils avaient besoin. Ce genre de problème est plus fréquent dans les ménages où la personne de référence est une femme (17%). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge.

Les ménages avec une personne de référence de 45 – 64 ans déclarent plus souvent avoir dû postposer des soins mais cette différence n'est pas significative après standardisation pour le sexe.

Figure 5.1.4.3 : Pourcentage de ménages qui ont dû postposer des soins de santé pour des raisons financières, par sexe et par âge (de la personne de référence), Région Wallonne; Enquête de Santé, Belgique, 2001.



Ce sont surtout les adultes isolés avec enfant(s) (29%) et les ménages complexes (13%) qui déclarent avoir eu des problèmes financiers au cours des douze derniers qui les ont empêchés de bénéficier de soins de santé (29%). Ces différences ne sont toutefois pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

On n'observe pas de relation entre le niveau d'instruction la nécessité de postposer des soins.

Il existe par contre une relation avec le niveau de revenu : 32% des ménages dans la catégorie '< € 500' et 23% des ménages dans la catégorie '€ 500-750' déclarent avoir eu des problèmes financiers au cours des douze derniers qui les ont empêchés de bénéficier de soins de santé. Ce taux n'est que de 2% parmi les classes de revenu les plus élevés. Ces différences ne sont toutefois pas significatives après standardisation pour le sexe et pour l'âge.

La proportion de ménages qui se plaignent de devoir reporter des soins de santé pour des raisons financières est la même en 2001 par rapport à 1997.

Tableau 5.1.4.1 : Valeur moyenne des dépenses relatives (sur base du revenu total du ménage) pour des soins de santé, Région Wallonne, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

ac01_5 - Région Wallonne	Moyenne	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	8,1	7,4 (6,0- 8,7)	1365
Femme	10,8	7,9 (6,3- 9,6)	570
GROUPES D'AGE			
15-24	2,4	2,6 (1,2- 3,9)	48
25-34	5,7	5,9 (4,2- 7,6)	305
35-44	5,3	5,5 (4,2- 6,8)	391
45-54	8,9	9,1 (5,0-13,2)	357
55-64	8,2	8,4 (6,3-10,5)	285
65-74	10,4	10,6 (6,8-14,3)	301
75+	15,7	15,7 (12,3-19,2)	248
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	9,2	6,3 (4,8- 7,8)	607
Célibataire + enfant(s)	8,6	10,6 (7,6-13,6)	123
Couple	8,0	5,5 (3,5- 7,6)	559
Couple + enfant(s)	7,8	10,7 (6,7-14,7)	443
Ménage complexe	11,4	11,4 (6,1-16,7)	203
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	14,2	12,4 (7,7-17,1)	30
Enseignement primaire	16,0	13,5 (7,5-19,5)	331
Secondaire inférieur	9,3	8,2 (6,2-10,2)	423
Secondaire supérieur	6,7	6,2 (4,7- 7,8)	541
Enseignement supérieur	5,8	5,4 (3,7- 7,1)	514
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	27,2	25,2 (0,4-50,0)	71
500-750	10,6	8,9 (7,2-10,7)	344
750-1000	10,6	9,0 (7,1-10,9)	474
1000-1500	6,2	5,4 (4,0- 6,9)	506
> 1500	4,6	4,6 (2,7- 6,5)	233
NIVEAU D'URBANISATION			
Zone urbaine	9,2	8,1 (5,8-10,3)	430
Zone semi-urbaine	8,3	7,2 (5,7- 8,7)	723
Zone rurale	8,9	7,9 (6,1- 9,6)	782
ANNEE			
1997	6,6	6,7 (5,9- 7,4)	1516
2001	8,7	8,1 (7,0- 9,2)	1935

Tableau 5.1.4.2 : Pourcentage de ménages qui estiment que leurs dépenses pour des soins de santé sont (très) difficiles à supporter, Région Wallonne, Enquête de Santé, Belgique, 2001.

ac07_1 - Région Wallonne	Taux brut (%)	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	26,7	25,4 (21,7-29,5)	1487
Femme	40,0	36,7 (30,7-43,1)	618
GROUPES D'AGE			
15-24	26,7	29,0 (14,3-50,1)	45
25-34	20,3	23,0 (16,5-31,0)	314
35-44	20,8	24,3 (19,0-30,5)	422
45-54	35,0	39,3 (30,8-48,4)	396
55-64	31,1	35,1 (27,7-43,3)	323
65-74	35,1	37,6 (29,9-45,9)	333
75+	37,0	36,6 (28,6-45,4)	272
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	29,8	26,0 (21,3-31,4)	643
Célibataire + enfant(s)	39,5	36,1 (24,8-49,2)	130
Couple	33,1	38,7 (31,5-46,4)	614
Couple + enfant(s)	19,4	27,8 (20,5-36,5)	487
Ménage complexe	40,6	47,9 (35,8-60,2)	231
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	50,8	48,3 (20,8-76,8)	31
Enseignement primaire	53,0	53,7 (44,1-63,0)	354
Secondaire inférieur	37,1	38,3 (31,4-45,7)	457
Secondaire supérieur	30,4	30,8 (24,8-37,5)	583
Enseignement supérieur	11,4	11,5 (8,0-16,3)	576
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	71,1	72,1 (56,3-83,9)	75
500-750	54,6	54,3 (46,3-62,0)	349
750-1000	38,9	37,4 (30,1-45,2)	481
1000-1500	20,6	20,7 (15,2-27,5)	512
> 1500	6,8	6,9 (3,8-12,2)	239
NIVEAU D'URBANISATION			
Zone urbaine	26,6	27,0 (21,5-33,2)	447
Zone semi-urbaine	26,0	27,7 (22,5-33,6)	773
Zone rurale	33,0	34,6 (29,4-40,1)	885
ANNEE			
1997	42,5	46,2 (42,2-50,2)	1481
2001	29,7	31,2 (27,7-35,0)	2105

Tableau 5.1.4.3 : Pourcentage de ménages qui déclarent avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières, Région Wallonne, Enquête de Santé, Belgique, 2001

ac08_2 - Région Wallonne	Taux brut (%)	Taux standardisé (IC 95%)	N
SEXE			
Homme	8,9	8,1 (6,4-10,3)	1517
Femme	16,8	17,8 (13,7-22,7)	623
GROUPES D'AGE			
15-24	8,3	9,8 (4,2-21,2)	46
25-34	9,9	12,4 (8,0-18,6)	323
35-44	11,7	15,4 (11,2-20,8)	434
45-54	12,1	15,4 (10,8-21,5)	404
55-64	9,1	11,7 (7,7-17,3)	326
65-74	11,7	13,2 (8,5-20,1)	335
75+	7,6	7,0 (3,8-12,5)	272
TYPE DE MENAGE			
Célibataire	12,1	12,0 (8,9-15,9)	643
Célibataire + enfant(s)	29,3	21,1 (13,2-32,0)	135
Couple	8,4	11,1 (7,6-15,8)	623
Couple + enfant(s)	8,7	10,0 (6,3-15,4)	505
Ménage complexe	12,6	15,4 (9,0-25,3)	234
NIVEAU D'INSTRUCTION			
Pas de diplôme	3,7	3,9 (1,1-12,7)	32
Enseignement primaire	18,7	24,4 (16,9-33,9)	359
Secondaire inférieur	10,5	12,6 (8,9-17,5)	463
Secondaire supérieur	13,4	14,9 (11,0-20,0)	597
Enseignement supérieur	4,7	5,3 (3,4- 8,2)	589
REVENUE EQUIVALENT (€)			
< 500	31,5	36,2 (20,9-55,0)	76
500-750	23,4	25,0 (19,2-31,9)	352
750-1000	15,1	16,1 (11,6-21,9)	481
1000-1500	7,2	7,6 (4,8-11,8)	524
> 1500	2,2	2,2 (1,0- 5,0)	241
NIVEAU D'URBANISATION			
Zone urbaine	16,9	17,7 (13,3-23,1)	452
Zone semi-urbaine	11,4	13,1 (9,8-17,3)	785
Zone rurale	8,8	9,9 (7,4-13,1)	903
ANNEE			
1997	11,1	13,9 (11,4-16,7)	1594
2001	10,6	14,0 (11,7-16,7)	2140

VI Références bibliographiques

- (1) Gezamenlijke tekst van de Verenigingen Partners van het Algemeen Verslag over de Armoede, opgesteld met de hulp van het Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting. 2001.
- (2) Peers J, Gillet P, Hermesse J, Polus C. Gezondheidszorg in Belgique. Uitdagingen en opportuniteiten. 1-226. 1999.
- (3) Nonneman W, van Doorslaer E. The role of the sickness funds in the Belgian health care market. Soc Sci Med 1994; 39:1483-1495.

VII. Lectors

Dr. M. De Spiegelaere – Gezondheidsobservatorium Brussels Hoofdstedelijk Gewest

BELGIQUE
MOYENNE ABSOLUE ET RELATIVE DES DEPENSES MENSUELLES POUR LES SOINS
DE SANTE
Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Moyenne (€)	Moyenne %	Total
				N
SEXE	Homme	113,1	7,0	3310
	Femme	100,7	9,9	1469
Total		110,0	7,7	4779
GROUPE D'AGE	15 - 24	37,7	2,6	111
	25 - 34	86,7	5,0	813
	35 - 44	98,7	4,9	981
	45 - 54	106,0	6,3	885
	55 - 64	117,3	8,0	694
	65 - 74	120,0	10,3	698
	75 +	144,4	13,9	597
Total		110,0	7,7	4779
TYPE DE MENAGE	Célibataire	75,8	8,1	1643
	Célibataire + enfant(-s)	105,0	7,8	260
	Couple	126,7	8,9	1360
	Couple + enfant(-s)	125,4	6,0	1047
	Ménage complexe	138,3	6,7	469
Total		110,0	7,7	4779
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	112,9	12,1	114
	Enseignement primaire	125,9	12,2	769
	Secondaire inférieur	106,8	8,4	902
	Secondaire supérieur	100,6	6,0	1299
	Enseignement supérieur	111,1	5,6	1490
Total		110,0	7,6	4574
REVENU EQUIVALENT	< € 500	93,3	14,6	195
	€ 500 - 750	114,7	12,1	791
	€ 750 - 1.000	112,4	9,3	1054
	€ 1.000 - 1.500	110,9	6,1	1340
	> € 1.500	115,9	3,9	710
Total		112,1	7,9	4090
NIVEAU D'URBANISATION	Bruxelles	139,8	9,5	1313
	Zone urbaine	91,1	6,6	839
	Zone semi-urbaine	108,5	7,2	1456
	Zone rurale	112,0	8,2	1171
Total		110,0	7,7	4779
LIEU DE RESIDENCE	Région Flamande	97,5	6,9	1531
	Région Bruxelloise	139,8	9,5	1313
	Région Wallonne	126,2	8,7	1935
Total		110,0	7,7	4779
ANNEE	1997	96,4	7,0	4321
	2001	110,0	7,7	4779
Total 1997 et 2001		103,6	7,4	9100

Indicateurs AC01_4 AC01_5

Indicateurs au niveau du ménage

La comparaison avec 1997 est purement informative - les dépenses pour d'accessoires médicaux non disponibles pour 1997

BELGIQUE

MOYENNE DES DEPENSES MENSUELLES EN SOINS SELON LA NATURE DES SOINS
Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Prestataires de soins Moyenne (€)	Médicament Moyenne (€)	Institution Moyenne (€)	Accessoires Moyenne (€)	Total N
SEXE	Homme	65,1	31,6	13,7	2,7	3310
	Femme	49,7	31,7	15,7	3,6	1469
Total		61,3	31,6	14,2	2,9	4779
GROUPE D'AGE	15 - 24	24,0	13,0	,1	,6	111
	25 - 34	54,8	20,8	8,7	2,3	813
	35 - 44	66,3	25,6	5,4	1,4	981
	45 - 54	64,6	27,7	11,9	1,8	885
	55 - 64	64,7	34,5	14,7	3,3	694
	65 - 74	61,1	41,6	13,8	3,5	698
	75 +	54,9	45,1	37,6	6,8	597
Total		61,3	31,6	14,2	2,9	4779
TYPE DE MENAGE	Célibataire	37,2	23,1	12,5	3,0	1643
	Célibataire + enfant(-s)	74,8	23,4	3,9	2,9	260
	Couple	65,9	42,4	15,2	3,2	1360
	Couple + enfant(-s)	79,5	29,5	14,2	2,1	1047
	Ménage complexe	79,8	35,0	19,6	3,9	469
Total		61,3	31,6	14,2	2,9	4779
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	57,5	46,9	7,1	1,4	114
	Enseignement primaire	54,9	40,3	26,0	4,7	769
	Secondaire inférieur	56,2	30,5	16,8	3,3	902
	Secondaire supérieur	62,1	29,0	7,5	2,0	1299
	Enseignement supérieur	68,5	29,0	11,3	2,3	1490
Total		61,6	31,8	13,8	2,8	4574
REVENU EQUIVALENT	< € 500	38,7	31,8	19,5	3,4	195
	€ 500 - 750	60,5	36,4	15,1	2,6	791
	€ 750 - 1.000	59,7	37,3	12,5	2,9	1054
	€ 1.000 - 1.500	61,3	29,3	17,3	3,1	1340
	> € 1.500	69,7	29,4	13,5	3,3	710
Total		61,3	32,7	15,1	3,0	4090
NIVEAU D'URBANISATION	Bruxelles	81,3	34,1	20,8	3,7	1313
	Zone urbaine	50,4	24,5	13,2	2,9	839
	Zone semi-urbaine	58,9	31,9	14,1	3,7	1456
	Zone rurale	63,3	34,5	12,5	1,7	1171
Total		61,3	31,6	14,2	2,9	4779
LIEU DE RESIDENCE	Région Flamande	57,7	27,1	10,3	2,4	1531
	Région Bruxelloise	81,3	34,1	20,8	3,7	1313
	Région Wallonne	61,0	41,0	20,3	3,9	1935
Total		61,3	31,6	14,2	2,9	4779
ANNEE	1997	51,1	25,1	20,2	,0	4321
	2001	61,3	31,6	14,2	2,9	4779
Total 1997et 2001		56,5	28,5	17,0	1,5	9100

Indicateurs AC01_2 AC03_2 AC04_2 ac0601_6

Indicateurs au niveau du ménage

La comparaison avec 1997 est purement informative - les dépenses pour d'accessoires médicaux non disponibles pour 1997

BELGIQUE

NOMBRE DE MENAGES (EN %) QUI DECLARENT AVOIR DES DIFFICULTES A PAYER
 LES DEPENSES EN MATIERE DE SOINS DE SANTE
 Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Difficultés à payer	Pas de difficultés à payer	Total
		%	%	N
SEXE	Homme	25,3	74,7	3622
	Femme	40,5	59,5	1600
Total		29,1	70,9	5222
GROUPE D'AGE	15 - 24	30,3	69,7	113
	25 - 34	15,9	84,1	850
	35 - 44	20,7	79,3	1060
	45 - 54	28,1	71,9	965
	55 - 64	31,7	68,3	785
	65 - 74	41,3	58,7	775
	75 +	39,8	60,2	674
Total		29,1	70,9	5222
TYPE DE MENAGE	Célibataire	33,5	66,5	1733
	Célibataire + enfant(-s)	33,5	66,5	279
	Couple	29,7	70,3	1518
	Couple + enfant(-s)	18,8	81,2	1168
	Ménage complexe	35,9	64,1	524
Total		29,1	70,9	5222
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	53,9	46,1	122
	Enseignement primaire	50,6	49,4	827
	Secondaire inférieur	40,7	59,3	973
	Secondaire supérieur	23,0	77,0	1426
	Enseignement supérieur	13,4	86,6	1657
Total		29,0	71,0	5005
REVENU EQUIVALENT	< € 500	67,7	32,3	201
	€ 500 - 750	54,0	46,0	798
	€ 750 - 1.000	38,5	61,5	1062
	€ 1.000 - 1.500	19,3	80,7	1336
	> € 1.500	6,9	93,1	709
Total		30,1	69,9	4106
NIVEAU D'URBANISATION	Bruxelles	40,0	60,0	1412
	Zone urbaine	32,4	67,6	895
	Zone semi-urbaine	24,6	75,4	1612
	Zone rurale	28,9	71,1	1303
Total		29,1	70,9	5222
LIEU DE RESIDENCE	Région Flamande	26,9	73,1	1705
	Région Bruxelloise	40,0	60,0	1412
	Région Wallonne	29,7	70,3	2105
Total		29,1	70,9	5222
ANNEE	1997	33,3	66,7	4275
	2001	29,1	70,9	5222
Total 1997 et 2001		30,9	69,1	9497

Indicateur AC07_1

Indicateur au niveau du ménage

BELGIQUE

NOMBRE DE MENAGES (EN %) QUI ONT DÛ REPPORTER L'UTILISATION DE
CERTAINES SERVICES DE SOINS DE SANTE
Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		A dû retarder l'utilisation	N'a pas du retarder l'utilisation	Total
		%	%	N
SEXE	Homme	7,2	92,8	3727
	Femme	12,9	87,1	1619
Total		8,6	91,4	5346
GROUPE D'AGE	15 - 24	14,1	85,9	114
	25 - 34	5,8	94,2	882
	35 - 44	8,9	91,1	1100
	45 - 54	11,5	88,5	986
	55 - 64	11,9	88,1	806
	65 - 74	7,3	92,7	777
	75 +	4,4	95,6	681
Total		8,6	91,4	5346
TYPE DE MENAGE	Célibataire	9,6	90,4	1766
	Célibataire + enfant(-s)	22,9	77,1	290
	Couple	6,9	93,1	1542
	Couple + enfant(-s)	6,7	93,3	1210
	Ménage complexe	10,4	89,6	538
Total		8,6	91,4	5346
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	9,6	90,4	124
	Enseignement primaire	11,2	88,8	844
	Secondaire inférieur	10,7	89,3	1004
	Secondaire supérieur	9,0	91,0	1468
	Enseignement supérieur	5,2	94,8	1692
Total		8,5	91,5	5132
REVENU EQUIVALENT	< € 500	19,2	80,8	202
	€ 500 - 750	18,0	82,0	797
	€ 750 - 1.000	10,1	89,9	1086
	€ 1.000 - 1.500	6,6	93,4	1374
	> € 1.500	2,7	97,3	718
Total		9,3	90,7	4177
NIVEAU D'URBANISATION	Bruxelles	20,4	79,6	1444
	Zone urbaine	8,4	91,6	915
	Zone semi-urbaine	6,3	93,7	1652
	Zone rurale	7,5	92,5	1335
Total		8,6	91,4	5346
LIEU DE RESIDENCE	Région Flamande	5,7	94,3	1762
	Région Bruxelloise	20,4	79,6	1444
	Région Wallonne	10,6	89,4	2140
Total		8,6	91,4	5346
ANNEE	1997	8,5	91,5	4607
	2001	8,6	91,4	5346
Total 1997 et 2001		8,5	91,5	9953

Indicateur AC07_1

Indicateur au niveau du ménage

REGION FLAMANDE

MOYENNE ABSOLUE ET RELATIVE DES DEPENSES MENSUELLES POUR LES SOINS
DE SANTE

Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Moyenne (€)	Moyenne %	Total
				N
SEXE	Homme	99,6	6,3	1179
	Femme	91,0	8,9	352
Total		97,5	6,9	1531
GROUPE D'AGE	15 - 24	41,6	2,2	33
	25 - 34	75,3	4,5	242
	35 - 44	84,5	4,2	307
	45 - 54	89,6	5,0	301
	55 - 64	107,7	8,1	245
	65 - 74	112,1	9,7	232
	75 +	130,9	12,7	171
Total		97,5	6,9	1531
TYPE DE MENAGE	Célibataire	66,7	7,1	442
	Célibataire + enfant(-s)	105,8	7,4	60
	Couple	125,6	9,2	507
	Couple + enfant(-s)	103,9	4,7	353
	Ménage complexe	103,3	4,6	169
Total		97,5	6,9	1531
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	96,5	11,0	35
	Enseignement primaire	104,5	10,5	258
	Secondaire inférieur	99,9	7,8	288
	Secondaire supérieur	91,3	5,4	460
	Enseignement supérieur	97,2	5,1	457
Total		97,2	6,8	1498
REVENU EQUIVALENT	< € 500	74,0	11,0	54
	€ 500 - 750	117,9	12,4	217
	€ 750 - 1.000	101,2	8,4	335
	€ 1.000 - 1.500	99,1	5,6	462
	> € 1.500	91,7	3,2	234
Total		100,5	7,3	1302
NIVEAU D'URBANISATION	Zone urbaine	85,7	6,1	409
	Zone semi-urbaine	100,2	6,9	733
	Zone rurale	103,3	7,7	389
Total		97,5	6,9	1531
ANNEE	1997	97,2	6,8	1395
	2001	97,5	6,9	1531
Total 1997 et 2001		97,4	6,9	2926

Indicateurs AC01_4 AC01_5

Indicateurs au niveau du ménage

La comparaison avec 1997 est purement informative - les dépenses pour d'accessoires médicaux non disponibles pour 1997

REGION FLAMANDE

MOYENNE DES DEPENSES MENSUELLES EN SOINS SELON LA NATURE DES SOINS
Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Prestataires de soins Moyenne (€)	Médicament Moyenne (€)	Institution Moyenne (€)	Accessoires Moyenne (€)	Total N
SEXE	Homme	62,0	27,0	8,7	1,9	1179
	Femme	44,5	27,3	15,3	3,9	352
Total		57,7	27,1	10,3	2,4	1531
GROUPE D'AGE	15 - 24	25,7	15,2	,0	,6	33
	25 - 34	48,7	17,6	7,0	2,1	242
	35 - 44	61,6	20,3	1,4	1,1	307
	45 - 54	57,7	22,0	8,4	1,5	301
	55 - 64	64,6	28,2	12,3	2,5	245
	65 - 74	63,3	44,4	2,4	1,9	232
	75 +	51,3	36,5	37,0	6,2	171
Total		57,7	27,1	10,3	2,4	1531
TYPE DE MENAGE	Célibataire	33,0	19,2	11,5	3,0	442
	Célibataire + enfant(-s)	82,4	20,8	,0	2,5	60
	Couple	69,6	40,5	13,3	2,1	507
	Couple + enfant(-s)	71,5	22,8	8,0	1,5	353
	Ménage complexe	69,0	25,8	5,9	2,6	169
Total		57,7	27,1	10,3	2,4	1531
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	58,0	32,9	4,1	1,4	35
	Enseignement primaire	51,0	37,1	12,9	3,5	258
	Secondaire inférieur	57,8	25,3	14,0	2,7	288
	Secondaire supérieur	58,9	24,8	6,2	1,4	460
	Enseignement supérieur	62,9	23,9	8,8	1,8	457
Total		58,3	27,2	9,6	2,1	1498
REVENU EQUIVALENT	< € 500	42,1	30,5	,0	1,4	54
	€ 500 - 750	64,7	35,5	15,5	2,1	217
	€ 750 - 1.000	55,7	33,3	10,0	2,2	335
	€ 1.000 - 1.500	58,0	23,6	15,0	2,6	462
	> € 1.500	62,1	21,0	6,4	2,2	234
Total		58,6	28,0	11,7	2,3	1302
NIVEAU D'URBANISATION	Zone urbaine	48,0	22,6	12,3	2,8	409
	Zone semi-urbaine	57,5	27,6	12,5	2,6	733
	Zone rurale	66,7	30,1	5,0	1,5	389
Total		57,7	27,1	10,3	2,4	1531
ANNEE	1997	55,1	21,2	20,9	,0	1395
	2001	57,7	27,1	10,3	2,4	1531
Total 1997 et 2001		56,6	24,5	14,9	1,3	2926

Indicateurs AC01_2 AC03_2 AC04_2 ac0601_6

Indicateurs au niveau du ménage

La comparaison avec 1997 est purement informative - les dépenses pour d'accessoires medicaux non disponibles pour 1997

REGION FLAMANDE

NOMBRE DE MENAGES (EN %) QUI DECLARENT AVOIR DES DIFFICULTES A
 PAYER LES DEPENSES EN MATIERE DE SOINS DE SANTE
 Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Difficultés à payer	Pas de difficultés à payer	Total
		%	%	N
SEXE	Homme	22,5	77,5	1316
	Femme	40,3	59,7	389
Total		26,9	73,1	1705
GROUPE D'AGE	15 - 24	31,5	68,5	34
	25 - 34	12,1	87,9	263
	35 - 44	18,1	81,9	341
	45 - 54	21,6	78,4	331
	55 - 64	30,2	69,8	281
	65 - 74	43,1	56,9	260
	75 +	40,9	59,1	195
Total		26,9	73,1	1705
TYPE DE MENAGE	Célibataire	34,2	65,8	472
	Célibataire + enfant(-s)	29,9	70,1	70
	Couple	26,2	73,8	565
	Couple + enfant(-s)	14,9	85,1	405
	Ménage complexe	30,8	69,2	193
Total		26,9	73,1	1705
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	48,6	51,4	37
	Enseignement primaire	48,6	51,4	281
	Secondaire inférieur	40,1	59,9	320
	Secondaire supérieur	17,7	82,3	511
	Enseignement supérieur	11,7	88,3	520
Total		26,8	73,2	1669
REVENU EQUIVALENT	< € 500	64,5	35,5	52
	€ 500 - 750	51,1	48,9	218
	€ 750 - 1.000	36,7	63,3	334
	€ 1.000 - 1.500	17,0	83,0	451
	> € 1.500	5,2	94,8	231
Total		27,9	72,1	1286
NIVEAU D'URBANISATION	Zone urbaine	33,4	66,6	448
	Zone semi-urbaine	24,2	75,8	839
	Zone rurale	25,7	74,3	418
Total		26,9	73,1	1705
ANNEE	1997	25,1	74,9	1394
	2001	26,9	73,1	1705
Total 1997et 2001		26,2	73,8	3099

Indicateur AC07_1
 Indicateur au niveau du ménage

REGION FLAMANDE

NOMBRE DE MENAGES (EN %) QUI DOIT REPPORTER L'UTILISATION DES SERVICES
DE SOINS DE SANTE

Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		A dû retarder l'utilisation	N'a pas du retarder l'utilisation	Total
		%	%	N
SEXE	Homme	4,7	95,3	1364
	Femme	8,7	91,3	398
Total		5,7	94,3	1762
GROUPE D'AGE	15 - 24	10,2	89,8	35
	25 - 34	3,0	97,0	276
	35 - 44	5,2	94,8	360
	45 - 54	7,7	92,3	339
	55 - 64	11,3	88,7	291
	65 - 74	4,1	95,9	262
	75 +	2,3	97,7	199
Total		5,7	94,3	1762
TYPE DE MENAGE	Célibataire	6,9	93,1	490
	Célibataire + enfant(-s)	16,2	83,8	72
	Couple	4,9	95,1	577
	Couple + enfant(-s)	3,6	96,4	426
	Ménage complexe	5,6	94,4	197
Total		5,7	94,3	1762
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	7,4	92,6	40
	Enseignement primaire	5,3	94,7	287
	Secondaire inférieur	8,8	91,2	332
	Secondaire supérieur	5,7	94,3	532
	Enseignement supérieur	3,5	96,5	535
Total		5,6	94,4	1726
REVENU EQUIVALENT	< € 500	7,1	92,9	53
	€ 500 - 750	11,8	88,2	221
	€ 750 - 1.000	6,2	93,8	345
	€ 1.000 - 1.500	4,4	95,6	465
	> € 1.500	2,5	97,5	236
Total		5,9	94,1	1320
NIVEAU D'URBANISATION	Zone urbaine	6,9	93,1	463
	Zone semi-urbaine	4,7	95,3	867
	Zone rurale	6,4	93,6	432
Total		5,7	94,3	1762
ANNEE	1997	4,2	95,8	1500
	2001	5,7	94,3	1762
Total 1997 et 2001		5,1	94,9	3262

Indicateur AC07_1

Indicateur au niveau du ménage

REGION BRUXELLOISE

MOYENNE ABSOLUE ET RELATIVE DES DEPENSES MENSUELLES POUR LES SOINS
DE SANTE

Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Moyenne (€)	Moyenne %	Total
				N
SEXE	Homme	142,7	8,0	766
	Femme	133,5	12,8	547
Total		139,8	9,5	1313
GROUPE D'AGE	15 - 24	34,3	3,8	30
	25 - 34	109,6	6,9	266
	35 - 44	145,0	8,4	283
	45 - 54	143,3	7,4	227
	55 - 64	115,0	6,9	164
	65 - 74	152,3	13,0	165
	75 +	189,3	16,9	178
Total		139,8	9,5	1313
TYPE DE MENAGE	Célibataire	106,2	10,9	594
	Célibataire + enfant(-s)	101,0	8,2	77
	Couple	156,5	9,8	294
	Couple + enfant(-s)	186,9	8,6	251
	Ménage complexe	139,7	5,8	97
Total		139,8	9,5	1313
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	117,7	13,7	49
	Enseignement primaire	142,8	12,6	180
	Secondaire inférieur	117,0	9,6	191
	Secondaire supérieur	141,7	8,8	298
	Enseignement supérieur	144,9	7,3	519
Total		138,1	9,1	1237
REVENU EQUIVALENT	< € 500	74,2	9,7	70
	€ 500 - 750	127,3	14,0	230
	€ 750 - 1.000	142,0	11,2	245
	€ 1.000 - 1.500	163,8	9,1	372
	> € 1.500	166,0	5,7	243
Total		147,7	9,8	1160
ANNEE	1997	106,1	9,1	1410
	2001	139,8	9,5	1313
Total 1997 et 2001		122,3	9,3	2723

Indicateurs AC01_4 AC01_5

Indicateurs au niveau du ménage

La comparaison avec 1997 est purement informative - les dépenses pour d'accessoires médicaux non disponibles pour 1997

REGION BRUXELLOISE

MOYENNE DES DEPENSES MENSUELLES EN SOINS SELON LA NATURE DES SOINS
Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Prestataires de soins Moyenne (€)	Médicament Moyenne (€)	Institution Moyenne (€)	Accessoires Moyenne (€)	Total N
SEXE	Homme	85,2	31,6	21,8	4,1	766
	Femme	72,7	39,4	18,7	2,7	547
Total		81,3	34,1	20,8	3,7	1313
GROUPE D'AGE	15 - 24	23,5	10,3	,3	,3	30
	25 - 34	58,5	21,4	26,4	3,3	266
	35 - 44	95,5	29,0	18,6	2,0	283
	45 - 54	101,8	30,7	6,4	4,3	227
	55 - 64	72,4	39,5	1,1	2,0	164
	65 - 74	80,7	35,2	30,7	5,6	165
	75 +	73,1	58,5	52,0	5,7	178
Total		81,3	34,1	20,8	3,7	1313
TYPE DE MENAGE	Célibataire	57,0	29,6	16,9	2,7	594
	Célibataire + enfant(-s)	64,3	25,8	7,5	3,4	77
	Couple	80,9	42,3	29,3	4,0	294
	Couple + enfant(-s)	118,9	35,4	27,3	5,2	251
	Ménage complexe	101,1	31,1	4,3	3,2	97
Total		81,3	34,1	20,8	3,7	1313
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	65,2	37,0	13,4	2,1	49
	Enseignement primaire	67,6	49,1	22,0	4,2	180
	Secondaire inférieur	59,5	28,7	23,3	5,6	191
	Secondaire supérieur	78,5	33,1	24,5	5,7	298
	Enseignement supérieur	92,5	32,0	18,8	1,6	519
Total		78,7	34,5	21,2	3,7	1237
REVENU EQUIVALENT	< € 500	45,3	26,6	,9	1,4	70
	€ 500 - 750	63,9	33,8	25,3	4,3	230
	€ 750 - 1.000	77,3	47,2	13,9	3,7	245
	€ 1.000 - 1.500	90,5	33,5	37,2	2,6	372
	> € 1.500	108,1	35,5	16,4	6,0	243
Total		83,8	36,6	23,5	3,8	1160
ANNEE	1997	59,7	27,3	19,0	,0	1410
	2001	81,3	34,1	20,8	3,7	1313
Total 1997 et 2001		70,1	30,6	19,9	1,8	2723

Indicateurs AC01_2 AC03_2 AC04_2 ac0601_6

Indicateurs au niveau du ménage

La comparaison avec 1997 est purement informative - les dépenses pour d'accessoires médicaux non disponibles pour 1997

REGION BRUXELLOISE

NOMBRE DE MENAGES (EN %) QUI DECLARENT AVOIR DES DIFFICULTES A
 PAYER LES DEPENSES EN MATIERE DE SOINS DE SANTE
 Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Difficultés	Pas de	Total
		à payer	difficultés	
		%	%	N
SEXE	Homme	38,9	61,1	819
	Femme	42,3	57,7	593
Total		40,0	60,0	1412
GROUPE D'AGE	15 - 24	29,8	70,2	34
	25 - 34	29,9	70,1	273
	35 - 44	34,3	65,7	297
	45 - 54	47,9	52,1	238
	55 - 64	42,6	57,4	181
	65 - 74	45,6	54,4	182
	75 +	39,9	60,1	207
Total		40,0	60,0	1412
TYPE DE MENAGE	Célibataire	36,3	63,7	618
	Célibataire + enfant(-s)	37,6	62,4	79
	Couple	42,2	57,8	339
	Couple + enfant(-s)	37,9	62,1	276
	Ménage complexe	54,8	45,2	100
Total		40,0	60,0	1412
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	78,8	21,2	54
	Enseignement primaire	58,8	41,2	192
	Secondaire inférieur	54,6	45,4	196
	Secondaire supérieur	41,9	58,1	332
	Enseignement supérieur	24,1	75,9	561
Total		40,5	59,5	1335
REVENU EQUIVALENT	< € 500	73,3	26,7	74
	€ 500 - 750	65,5	34,5	231
	€ 750 - 1.000	48,5	51,5	247
	€ 1.000 - 1.500	29,7	70,3	373
	> € 1.500	14,2	85,8	239
Total		40,1	59,9	1164
ANNEE	1997	44,0	56,0	1400
	2001	40,0	60,0	1412
Total 1997et 2001		42,0	58,0	2812

Indicateur AC07_1
 Indicateur au niveau du ménage

REGION BRUXELLOISE

NOMBRE DE MENAGES (EN %) QUI DOIT REPPORTER L'UTILISATION DES SERVICES
DE SOINS DE SANTE

Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		A dû retarder l'utilisation	N'a pas du retarder l'utilisation	Total
		%	%	N
SEXE	Homme	17,9	82,1	846
	Femme	26,1	73,9	598
Total		20,4	79,6	1444
GROUPE D'AGE	15 - 24	26,7	73,3	33
	25 - 34	14,0	86,0	283
	35 - 44	23,0	77,0	306
	45 - 54	31,0	69,0	243
	55 - 64	23,3	76,7	189
	65 - 74	14,2	85,8	180
	75 +	10,6	89,4	210
Total		20,4	79,6	1444
TYPE DE MENAGE	Célibataire	19,4	80,6	633
	Célibataire + enfant(-s)	37,9	62,1	83
	Couple	15,4	84,6	342
	Couple + enfant(-s)	18,1	81,9	279
	Ménage complexe	36,3	63,7	107
Total		20,4	79,6	1444
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	25,2	74,8	52
	Enseignement primaire	33,5	66,5	198
	Secondaire inférieur	24,2	75,8	209
	Secondaire supérieur	21,3	78,7	339
	Enseignement supérieur	13,4	86,6	568
Total		20,5	79,5	1366
REVENU EQUIVALENT	< € 500	41,7	58,3	73
	€ 500 - 750	37,1	62,9	224
	€ 750 - 1.000	22,1	77,9	260
	€ 1.000 - 1.500	17,3	82,7	385
	> € 1.500	4,7	95,3	241
Total		20,9	79,1	1183
ANNEE	1997	19,0	81,0	1513
	2001	20,4	79,6	1444
Total 1997 et 2001		19,7	80,3	2957

Indicateur AC07_1

Indicateur au niveau du ménage

REGION WALLONNE

MOYENNE ABSOLUE ET RELATIVE DES DEPENSES MENSUELLES POUR LES SOINS
DE SANTE

Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Moyenne (€)	Moyenne %	Total
				N
SEXE	Homme	132,2	8,1	1365
	Femme	105,6	10,8	570
Total		126,2	8,7	1935
GROUPE D'AGE	15 - 24	28,7	2,4	48
	25 - 34	105,7	5,7	305
	35 - 44	113,6	5,3	391
	45 - 54	128,3	8,9	357
	55 - 64	137,0	8,2	285
	65 - 74	123,1	10,4	301
	75 +	158,4	15,7	248
Total		126,2	8,7	1935
TYPE DE MENAGE	Célibataire	83,9	9,2	607
	Célibataire + enfant(-s)	106,3	8,6	123
	Couple	118,7	8,0	559
	Couple + enfant(-s)	146,2	7,8	443
	Ménage complexe	211,5	11,4	203
Total		126,2	8,7	1935
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	162,0	14,2	30
	Enseignement primaire	171,5	16,0	331
	Secondaire inférieur	118,1	9,3	423
	Secondaire supérieur	110,3	6,7	541
	Enseignement supérieur	122,4	5,8	514
Total		128,1	8,8	1839
REVENU EQUIVALENT	< € 500	154,8	27,2	71
	€ 500 - 750	100,3	10,6	344
	€ 750 - 1.000	129,0	10,6	474
	€ 1.000 - 1.500	117,9	6,2	506
	> € 1.500	144,0	4,6	233
Total		124,2	8,6	1628
NIVEAU D'URBANISATION	Zone urbaine	119,1	9,2	430
	Zone semi-urbaine	132,1	8,3	723
	Zone rurale	123,4	8,9	782
Total		126,2	8,7	1935
ANNEE	1997	91,0	6,6	1516
	2001	126,2	8,7	1935
Total 1997 et 2001		107,8	7,6	3451

Indicateurs AC01_4 AC01_5

Indicateurs au niveau du ménage

La comparaison avec 1997 est purement informative - les dépenses pour d'accessoires médicaux non disponibles pour 1997

REGION WALLONNE

MOYENNE DES DEPENSES MENSUELLES EN SOINS SELON LA NATURE DES SOINS
Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Prestataires de soins Moyenne (€)	Médicament Moyenne (€)	Institution Moyenne (€)	Accessoires Moyenne (€)	Total N
SEXE	Homme	64,4	41,9	21,9	4,1	1365
	Femme	49,2	38,2	14,7	3,5	570
Total		61,0	41,0	20,3	3,9	1935
GROUPE D'AGE	15 - 24	18,4	9,1	,0	1,1	48
	25 - 34	69,5	29,3	4,5	2,4	305
	35 - 44	65,6	36,6	9,5	1,8	391
	45 - 54	64,3	39,9	22,8	1,3	357
	55 - 64	62,2	45,1	24,2	5,5	285
	65 - 74	47,9	38,3	30,9	6,0	301
	75 +	56,2	60,9	32,6	8,7	248
Total		61,0	41,0	20,3	3,9	1935
TYPE DE MENAGE	Célibataire	37,8	30,4	12,8	3,0	607
	Célibataire + enfant(-s)	65,4	27,3	10,1	3,5	123
	Couple	52,4	46,7	14,3	5,3	559
	Couple + enfant(-s)	81,0	41,1	22,0	2,1	443
	Ménage complexe	95,4	55,8	53,5	6,8	203
Total		61,0	41,0	20,3	3,9	1935
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	48,6	101,8	11,0	,6	30
	Enseignement primaire	59,9	44,9	58,7	8,0	331
	Secondaire inférieur	51,3	42,7	20,5	3,6	423
	Secondaire supérieur	64,7	38,9	4,5	2,2	541
	Enseignement supérieur	67,8	38,2	12,7	3,8	514
Total		61,9	41,7	20,5	4,0	1839
REVENU EQUIVALENT	< € 500	25,5	38,4	81,1	9,8	71
	€ 500 - 750	48,7	39,8	8,9	2,8	344
	€ 750 - 1.000	62,9	43,5	18,3	4,3	474
	€ 1.000 - 1.500	56,8	42,3	14,3	4,5	506
	> € 1.500	66,6	45,1	28,2	4,2	233
Total		57,7	42,6	19,6	4,3	1628
NIVEAU D'URBANISATION	Zone urbaine	63,1	34,5	17,8	3,7	430
	Zone semi-urbaine	63,0	43,9	18,6	6,7	723
	Zone rurale	59,0	40,3	22,2	1,9	782
Total		61,0	41,0	20,3	3,9	1935
ANNEE	1997	40,7	30,7	19,5	,0	1516
	2001	61,0	41,0	20,3	3,9	1935
Total 1997 et 2001		50,4	35,6	19,9	1,9	3451

Indicateurs AC01_2 AC03_2 AC04_2 ac0601_6

Indicateurs au niveau du ménage

La comparaison avec 1997 est purement informative - les dépenses pour d'accessoires médicaux non disponibles pour 1997

REGION WALLONNE

NOMBRE DE MENAGES (EN %) QUI DECLARENT AVOIR DES DIFFICULTES A
 PAYER LES DEPENSES EN MATIERE DE SOINS DE SANTE
 Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		Difficultés à payer	Pas de difficultés à payer	Total
		%	%	N
SEXE	Homme	26,7	73,3	1487
	Femme	40,0	60,0	618
Total		29,7	70,3	2105
GROUPE D'AGE	15 - 24	26,7	73,3	45
	25 - 34	20,3	79,7	314
	35 - 44	20,8	79,2	422
	45 - 54	35,0	65,0	396
	55 - 64	31,1	68,9	323
	65 - 74	35,1	64,9	333
	75 +	37,0	63,0	272
Total		29,7	70,3	2105
TYPE DE MENAGE	Célibataire	29,8	70,2	643
	Célibataire + enfant(-s)	39,5	60,5	130
	Couple	33,1	66,9	614
	Couple + enfant(-s)	19,4	80,6	487
	Ménage complexe	40,6	59,4	231
Total		29,7	70,3	2105
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	50,8	49,2	31
	Enseignement primaire	53,0	47,0	354
	Secondaire inférieur	37,1	62,9	457
	Secondaire supérieur	30,4	69,6	583
	Enseignement supérieur	11,4	88,6	576
Total		29,6	70,4	2001
REVENU EQUIVALENT	< € 500	71,1	28,9	75
	€ 500 - 750	54,6	45,4	349
	€ 750 - 1.000	38,9	61,1	481
	€ 1.000 - 1.500	20,6	79,4	512
	> € 1.500	6,8	93,2	239
Total		30,8	69,2	1656
NIVEAU D'URBANISATION	Zone urbaine	26,6	73,4	447
	Zone semi-urbaine	26,0	74,0	773
	Zone rurale	33,0	67,0	885
Total		29,7	70,3	2105
ANNEE	1997	42,5	57,5	1481
	2001	29,7	70,3	2105
Total 1997et 2001		36,0	64,0	3586

Indicateur AC07_1
 Indicateur au niveau du ménage

REGION WALLONNE

NOMBRE DE MENAGES (EN %) QUI DOIT REPPORTER L'UTILISATION DES SERVICES
DE SOINS DE SANTE

Enquête de santé par interview, Belgique, 2001

		A dû retarder l'utilisation	N'a pas du retarder l'utilisation	Total
		%	%	N
SEXE	Homme	8,9	91,1	1517
	Femme	16,8	83,2	623
Total		10,6	89,4	2140
GROUPE D'AGE	15 - 24	8,3	91,7	46
	25 - 34	9,9	90,1	323
	35 - 44	11,7	88,3	434
	45 - 54	12,1	87,9	404
	55 - 64	9,1	90,9	326
	65 - 74	11,7	88,3	335
	75 +	7,6	92,4	272
Total		10,6	89,4	2140
TYPE DE MENAGE	Célibataire	12,1	87,9	643
	Célibataire + enfant(-s)	29,3	70,7	135
	Couple	8,4	91,6	623
	Couple + enfant(-s)	8,7	91,3	505
	Ménage complexe	12,6	87,4	234
Total		10,6	89,4	2140
NIVEAU D'INSTRUCTION	Pas de diplôme	3,7	96,3	32
	Enseignement primaire	18,7	81,3	359
	Secondaire inférieur	10,5	89,5	463
	Secondaire supérieur	13,4	86,6	597
	Enseignement supérieur	4,7	95,3	589
Total		10,7	89,3	2040
REVENU EQUIVALENT	< €500	31,5	68,5	76
	€500 - 750	23,4	76,6	352
	€750 - 1.000	15,1	84,9	481
	€1.000 - 1.500	7,2	92,8	524
	> €1.500	2,2	97,8	241
Total		12,1	87,9	1674
NIVEAU D'URBANISATION	Zone urbaine	16,9	83,1	452
	Zone semi-urbaine	11,4	88,6	785
	Zone rurale	8,8	91,2	903
Total		10,6	89,4	2140
ANNEE	1997	11,1	88,9	1594
	2001	10,6	89,4	2140
Total 1997 et 2001		10,8	89,2	3734

Indicateur AC07_1

Indicateur au niveau du ménage